

Rapport sur la transparence 2024

Nous nous démarquons grâce à la qualité

KPMG au Canada

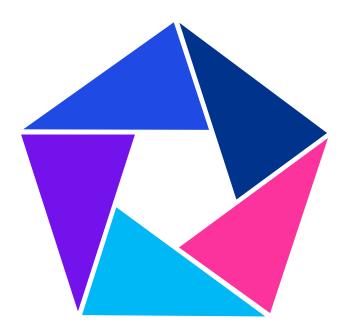
kpmg.com/ca/fr/home/services/audit



Valeurs de KPMG

KPMG s'engage à assurer la qualité et l'excellence du service dans tout ce que nous faisons, pour ainsi offrir le meilleur à nos clients et gagner la confiance du public grâce à nos actions et à nos comportements, tant sur le plan professionnel que personnel.

Nos valeurs guident nos comportements de tous les jours, notre façon d'agir, les décisions que nous prenons, et comment nous travaillons entre nous, avec nos clients, et avec toutes nos parties prenantes.



Nos valeurs:



Intégrité

Nous faisons ce qui est juste.



Excellence

Nous ne cessons jamais d'apprendre et de nous améliorer.



Courage

Nous pensons et agissons avec audace.



Ensemble

Nous nous respectons les uns les autres et puisons notre force dans nos différences.



Pour le mieux

Nous faisons ce qui compte.

Tables des matières

Introduction et avant-propos	4
Un système de gestion de la qualité qui maintient la qualité de l'audit et de la certification	7
Incarner notre culture axée sur les valeurs	9
Mettre en application notre expertise et nos connaissances	20
Adopter la technologie numérique	24
Entretenir des équipes diversifiées et compétentes	27

Collaborer avec les bons clients et s'engager dans les bonnes missions	36
Faire preuve d'indépendance et d'éthique	39
Réalisation de missions de qualité	45
Évaluer les risques liés à la qualité	49
Surveiller et corriger	50
Communiquer efficacement	56
Information financière	59

Annexe A	65	
Déclaration d'efficacité du système de gestion de la qualité	64	
Ententes concernant le réseau	61	
Rémunération des associés	60	

Au service de la qualité et de la confiance

Depuis plus de 150 ans, KPMG est un chef de file dans la prestation de services d'audit et de certification, qui sont des éléments essentiels au bon fonctionnement des marchés financiers. La qualité de nos missions d'audit et de certification demeure notre priorité absolue, et nous nous engageons, dans l'ensemble de notre organisation, à servir nos clients, nos parties prenantes et le public avec le degré le plus élevé d'excellence, d'éthique et d'intégrité professionnelles.

Le monde change rapidement. Les organisations sont confrontées à des enjeux de plus en plus nombreux et complexes qui exigent une transparence accrue sur le plan de la gouvernance d'entreprise, des structures organisationnelles et des pratiques en matière de durabilité basée sur les nouvelles technologies, les nouvelles réglementations et les nouvelles attentes de la société. Le contexte dans lequel nous vivons nous oblige à atteindre de nouveaux sommets en matière de confiance dans la présentation de l'information et dans la prise de décision. C'est pourquoi notre rôle, qui consiste à servir l'intérêt public, est plus important que jamais.

Nous sommes l'un des plus importants cabinets de services professionnels au Canada. À ce titre, nous avons une immense responsabilité à l'égard de nombreuses parties prenantes. Nous nous efforçons de composer avec les changements tout en rehaussant la confiance et la transparence à l'égard de toutes les personnes investies dans les marchés financiers sur lesquels nous sommes présents, notamment les investisseurs, les employés, les autorités de réglementation et les entreprises. C'est pourquoi la qualité est au cœur de tout ce que nous faisons. C'est aussi la raison pour laquelle nous mobilisons nos efforts pour adapter l'expérience d'audit aux besoins grandissants des parties prenantes dans un monde en évolution.

Nous nous adaptons afin d'appuyer l'audit d'aujourd'hui et de demain. Nous investissons à dessein dans notre personnel, notre culture et nos formations pour favoriser l'avenir de l'audit et de la certification. Nous abordons nos audits de manière différente et nous tirons parti du pouvoir de la technologie basée sur l'IA, afin de mieux cibler et de mieux comprendre les risques liés à la qualité de l'audit. Nous investissons également dans la technologie et les processus qui jettent les bases d'un système de gestion de la qualité encore plus solide à l'échelle de notre cabinet.

La qualité repose entièrement sur notre personnel, qui est fermement résolu à agir avec intégrité et à faire ce qui est juste. Notre personnel fait véritablement la différence. Alors que les organisations ne cessent de se complexifier, nous sommes sincèrement persuadés que les marchés financiers tirent parti de notre capacité à rassembler les esprits les plus brillants et les meilleures compétences spécialisées dans tout notre cabinet, afin de leur fournir une assurance à l'égard des missions les plus complexes et de plus grande envergure.

Nous avons mis la barre haut. Lorsque nous repérons des lacunes, nous les analysons et les corrigeons. Nous nous soumettons aux mêmes exigences de rigueur, de transparence et de reddition de comptes que celles que nous appliquons lorsque nous auditons une organisation. Le présent rapport a été rédigé dans cet objectif.

Nous espérons que notre rapport sur la transparence de 2024 témoignera fidèlement de l'attention constante que nous accordons à la qualité de l'audit, de notre engagement envers un dialogue continu, de nos efforts visant à faire progresser les initiatives qui suscitent un changement positif et à maintenir la confiance dans les marchés financiers que nous servons.



Benjie Thomas Chef de la direction et associé principal KPMG au Canada



Kristy Carscallen
Associée directrice canadienne,
Audit et certification
KPMG au Canada

Dans le présent document, « KPMG », « nous », « notre » et « nos » renvoient à KPMG s.r.l./s.e.n.c.at. Toute référence à l'organisation mondiale KPMG s'entend des cabinets membres de KPMG International Limited, chacun étant une entité juridique distincte. KPMG International Limited est une société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie qui n'offre aucun service aux clients.

Aucun cabinet membre ne peut obliger KPMG International Limited, ses entités liées ou un autre cabinet membre envers une tierce partie. KPMG International et ses entités liées ne peuvent non plus obliger aucun cabinet membre.

KPMG International s'entend de KPMG International Limited, sauf si le contexte exige que l'expression « KPMG International Services Ltd » (qui fournit des services, des produits et du soutien à des cabinets membres ou à KPMG International Limited, mais pas des services, des produits ou du soutien aux clients) ou à KPMG International Cooperative (qui détient en propre et en concédés l'image de marque de KPMG).

Dans le présent document, les termes « cabinet », « cabinet de KPMG », « cabinet membre » et « cabinet membre de KPMG » désignent les cabinets qui sont soit : membres de KPMG International Limited; des cabinets dont KPMG International Limited détient la licence; ou des entités qui sont détenues et contrôlées en totalité ou en majorité par une entité qui est un membre ou un titulaire d'une sous-licence.

La structure globale de gouvernance de KPMG International Limited est présentée à la page About Us du site « kpmg.com ».

Qualité de l'audit

La qualité de l'audit est essentielle au maintien de la confiance du public et constitue la mesure clé sur laquelle repose notre réputation professionnelle.

Nous définissons la qualité de l'audit comme étant la résultante d'audits exécutés avec constance, conformément aux exigences et dans l'esprit des normes professionnelles applicables, au sein d'un système rigoureux de gestion de la qualité.

Toutes les activités connexes sont effectuées dans un environnement de haut niveau d'objectivité, d'indépendance, d'éthique et d'intégrité.

Un système de gestion de la qualité qui maintient la qualité de l'audit et de la certification

Les contrôles uniformes et rigoureux au sein du système de gestion de la qualité (« SGQ ») de notre cabinet nous permettent de réduire les problèmes de qualité, de stimuler l'efficience opérationnelle et d'accroître la transparence et la reddition de comptes. Nous nous engageons à renforcer continuellement la cohérence et la robustesse de notre SGQ.

À l'échelle de l'organisation mondiale, les cabinets de KPMG ont renforcé la cohérence et la robustesse de leur système de gestion de la qualité afin de répondre aux exigences de la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 1, publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board – IAASB).

Nous nous conformons à la Norme canadienne de gestion de la qualité (« NCGQ ») 1, qui a été adoptée au Canada sur la base des exigences de l'ISQM 1, avec des modifications minimes.

Approche de KPMG International à l'échelle mondiale à l'égard du système de gestion de la qualité et de l'ISQM 1



Mettre en place **des politiques et des procédures** à l'appui de l'efficacité du système de gestion de la qualité des cabinets de KPMG conformément à l'ISQM 1 publiée par l'IAASB.



Établir, pour chaque composante du système de gestion de la qualité, **des objectifs, risques et réponses en matière de qualité**, y compris des contrôles, qui sont uniformes à l'échelle mondiale.



Fournir aux cabinets de KPMG un **cadre d'évaluation des risques** qu'ils ont convenu d'utiliser pour identifier les objectifs, les risques et les contrôles supplémentaires en matière de qualité propres aux cabinets de KPMG.



Soutenir les cabinets de KPMG en leur fournissant des directives, des outils et des formations pour favoriser l'uniformité et l'efficacité des activités et de l'évaluation annuelle des cabinets en lien avec le système de gestion de la qualité.



Inclure des **activités de surveillance** visant le système de gestion de la qualité des cabinets de KPMG afin de garantir l'uniformité à l'échelle mondiale.



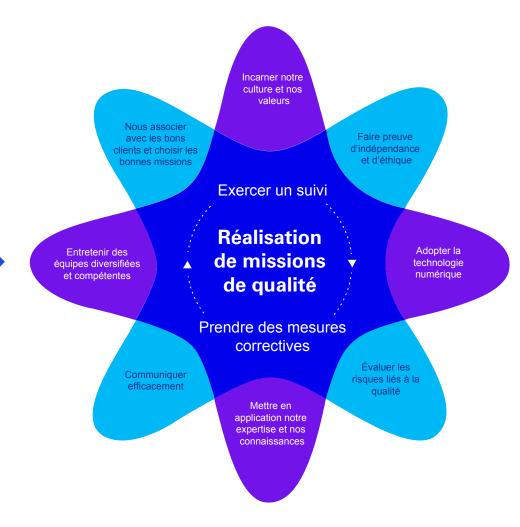
Tous les cabinets de KPMG de l'ensemble de l'organisation mondiale ont recours à l'approche uniforme à l'échelle mondiale à l'égard de l'ISQM 1 afin d'assurer l'uniformité, la robustesse et la reddition de comptes des réponses au sein des processus des cabinets membres de KPMG.

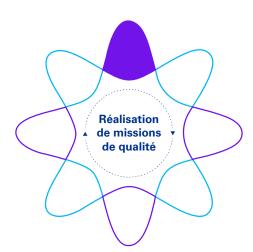
Afin de faire preuve de transparence sur les facteurs qui influencent la qualité de l'audit et de la certification de KPMG, le présent rapport sur la transparence s'articule autour du Cadre de référence mondial pour un audit de qualité de KPMG. Pour KPMG, le Cadre de référence mondial pour un audit de qualité montre comment nous offrons des services de qualité et comment chacun des professionnels de KPMG y contribue. Les éléments du Cadre de référence mondial pour un audit de qualité cadrent avec les 10 composantes du système de gestion de la qualité des cabinets de KPMG et avec l'ISQM 1.

Aligné sur l'ISQM 1, notre système de gestion de la qualité cadre également avec le *Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards)* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (International Ethics Standards Board for Accountants – IESBA).

Les pages 9 à 58 du rapport sur la transparence décrivent notre façon de faire fonctionner chacun des éléments du Cadre de référence mondial pour un audit de qualité, qui cadrent avec les composantes du système de gestion de la qualité. Combiné à la Déclaration d'efficacité du système de gestion de la qualité de notre cabinet (voir la page 64), le présent rapport sur la transparence résume la façon dont notre système de gestion de la qualité favorise l'uniformité de la réalisation de missions de qualité. Ce rapport peut également s'avérer utile pour les parties prenantes qui s'intéressent aux services en fiscalité et aux services-conseils des cabinets de KPMG, puisque certains aspects du système de gestion de la qualité du cabinet sont interfonctionnels et s'appliquent également comme fondement de la qualité de tous les services offerts.

Cadre de référence mondial pour un audit de qualité de KPMG





Incarner notre culture axée sur les valeurs

- Favoriser une culture exemplaire, en commençant par le ton donné par la direction
- Définir clairement une stratégie axée sur la qualité, l'uniformité, la confiance et la croissance
- Définir les responsabilités, les rôles et les tâches relativement à la qualité et à la gestion des risques
- Instaurer des structures de gouvernance solides

Chez KPMG, ce que nous faisons n'est pas la seule chose qui compte, nous portons également attention à la façon dont nous le faisons. Nos valeurs sont au cœur de nos convictions, elles quident nos actions et comportements et les fédèrent en un tout cohérent. Partagées par l'ensemble de notre personnel, elles sont le fondement de notre culture unique.

Favoriser une culture exemplaire, en commençant par le ton donné par la direction

Ton donné par la direction

Le leadership de KPMG International, de concert avec le leadership régional et les leaders des cabinets, joue un rôle essentiel pour établir notre engagement en faveur de la qualité et du respect des normes les plus élevées d'excellence et d'éthique professionnelles. Une culture reposant sur l'intégrité, la reddition de comptes, la qualité, l'objectivité, l'indépendance et l'éthique est essentielle à toute organisation qui fournit des services d'audit, de certification et d'autres services professionnels sur lesquels s'appuient les parties prenantes et les investisseurs.

Des valeurs claires et un Code de conduite rigoureux

Chez KPMG, nos <u>valeurs</u> sont au cœur de notre façon de faire les choses – nous faisons ce qui est juste, de la bonne façon. Elles constituent la base d'une culture résiliente et éthique, qui nous inspire à être toujours prêts à relever des défis avec intégrité de manière à ne jamais perdre de vue notre responsabilité principale, soit servir l'intérêt public.

Nous sommes déterminés à respecter les normes les plus élevées en matière de comportement professionnel dans tout ce que nous faisons. L'éthique et l'intégrité sont au cœur de notre identité et de notre <u>Code de déontologie mondial</u>, dans lequel nous présentons les responsabilités que tous les employés de KPMG ont les uns envers les autres, envers nos clients et envers le public. Il illustre comment nos valeurs et notre raison d'être donnent naissance à nos plus grandes aspirations et guident nos comportements et actions. En outre, il définit ce que signifie le fait de travailler pour KPMG et de

faire partie de cette organisation, de même que nos responsabilités individuelles et collectives.

Par ailleurs, nous disposons d'un <u>Code de</u> <u>déontologie canadien (le « Code »)</u> qui s'applique à tous nos associés et employés, quel que soit leur titre ou leur poste, et permet de leur fournir des directives claires afin de les aider à faire des choix judicieux et à exercer un bon jugement, en plus d'indiquer les ressources qui sont à leur disposition pour les aider à respecter ces principes.

Tous les membres du personnel de KPMG peuvent s'attendre à être tenus responsables de leur comportement, conformément au Code, et ils sont tenus de confirmer qu'ils s'y conforment. Les membres du personnel de KPMG sont vivement encouragés à signaler toute situation qui les met mal à l'aise ou qui n'est pas conforme au Code ou à nos valeurs. Tous les membres du personnel de KPMG ont l'obligation de dénoncer toute activité qui pourrait être illégale ou contraire à nos valeurs, aux politiques de KPMG, aux normes professionnelles et aux lois ou à la réglementation applicables.

Afin de garantir le principe selon lequel nous devons nous tenir responsables les uns envers

les autres, chaque cabinet de KPMG a convenu d'établir, de communiquer et de maintenir des canaux clairement définis afin de permettre aux membres du personnel de KPMG et aux tiers de procéder à des demandes d'informations, de faire part de leurs préoccupations et de donner de la rétroaction au sujet des questions à déclarer, et de signaler ces questions aux parties concernées sans crainte de représailles, conformément aux textes légaux ou réglementaires applicables.

Notre cabinet offre une ligne directe pour les questions d'éthique et de conformité qui permet de déposer une plainte par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur de services indépendant.

Le cabinet encourage les associés et les employés à utiliser la ligne directe lorsqu'ils ne se sentent pas à l'aise de signaler des cas possibles de conduite contraires à la loi ou à la déontologie ainsi que les cas possibles de mauvaise conduite ou lorsqu'ils jugent qu'il serait impossible, dans les circonstances, de passer par les voies de communication habituelles.

La ligne directe est mise à la disposition de parties externes, et toute personne, y compris les clients, les fournisseurs et les professionnels d'autres cabinets de KPMG qui prennent part à des missions exécutées par KPMG, peut déposer une plainte de trois manières :

par téléphone, en composant le numéro sans frais +1-833-554-5107;

en accédant à un système de dépôt de plainte basée sur le Web à l'adresse <u>www.clearviewconnects.com</u> ou en envoyant directement un courrier à ClearView Connects à l'adresse suivante :

ClearView Connects C.P. 11017 Toronto (Ontario), Canada M1E 1N0

Les plaintes qui sont déposées au moyen de la ligne directe sont acheminées à l'associé responsable de la Gestion des risques de KPMG au Canada pour qu'elles soient examinées et, au besoin, pour que les ressources appropriées du cabinet soient déployées aux fins d'une enquête et de l'atteinte d'une résolution. Les plaintes sont traitées de manière confidentielle dans la mesure où la loi le permet et selon les impératifs d'une enquête exhaustive.

La <u>ligne directe de KPMG International</u> permet également au personnel, aux clients de KPMG, de même qu'à des tiers, d'exprimer confidentiellement leurs préoccupations à l'égard de KPMG International, des activités des cabinets de KPMG ou du personnel de KPMG. KPMG International examinera comment répondre à chaque plainte reçue sur la ligne directe et, au besoin, procédera à des investigations et prendra les mesures appropriées.

La ligne directe de KPMG International est aussi gérée par ClearView Connects et peut être utilisée sans frais au Canada en composant le 1-866-246-9224.

Il est interdit à tous les cabinets et à tout le personnel de KPMG d'exercer des représailles contre des personnes qui ont le courage de dénoncer une situation de bonne foi. De telles représailles constituent une grave violation du Code, et toute personne qui en est l'auteur s'expose aux mesures disciplinaires prévues par son cabinet.

En plus des processus susmentionnés, l'Enquête mondiale auprès du personnel procure aussi à notre leadership et au leadership mondial de KPMG des informations liées au maintien des valeurs de KPMG et aux attitudes du personnel et des associés envers la qualité, le leadership et le ton donné par la direction.

Semaine mondiale des valeurs de KPMG – Bâtir un cabinet de l'avenir axé sur des valeurs

Au début de l'exercice 2024, le réseau mondial de KPMG s'est réuni pour célébrer nos valeurs dans le cadre d'une série d'événements s'étalant sur une semaine. À l'occasion de la Semaine mondiale des valeurs, nos membres ont ouvert le dialogue sur nos cinq valeurs et sur le rôle qu'elles jouent dans notre travail quotidien. Cette célébration à l'échelle du cabinet a été suivie par le lancement, au sein de notre cabinet, d'une initiative d'immersion dans nos valeurs, qui consistait notamment en des séances de groupe dirigées par des leaders portant sur la manière d'incarner nos valeurs sous pression.

La culture en audit et en certification est guidée par nos valeurs

En audit et en certification, nous avons adopté une culture de questionnement constant et d'entraide soutenue.

Le questionnement constant, c'est le fait de cultiver un état d'esprit critique, de faire preuve de curiosité, de se remettre en question soimême, les uns les autres, et de faire de même à l'égard de la direction. L'entraide soutenue, c'est le fait de s'assurer que notre environnement offre les bonnes possibilités d'apprentissage, d'encadrement et de soutien lorsque nous en avons besoin.

Notre culture de questionnement constant et d'entraide soutenue s'appuie sur huit principes directeurs.

- Objectif: Notre travail compte. Nous faisons preuve d'innovation et de curiosité. Nous adoptons de nouvelles idées pour offrir Excellence et qualité.
- Qualité: La qualité est notre priorité absolue. Nous agissons dans l'intérêt public en respectant les normes éthiques et de qualité les plus élevées et nous n'hésitons pas à demander du soutien pour maintenir la qualité.
- Remise en question : Nous sommes autonomes et avons le Courage de nous remettre en question, de même que la direction et nos collègues.

- Apprentissage: Nous écoutons, apprenons et évoluons. Nous adoptons un état d'esprit de perfectionnement et nous nous entraidons, Pour le mieux.
- **Encadrement**: Nous offrons une qualité durable grâce à de l'encadrement mutuel et en favorisant la santé et le bien-être de tous.
- Travail d'équipe: Nous favorisons un environnement ouvert, sûr et inclusif, où nous pouvons nous exprimer haut et fort et être soutenus. Nous formons des équipes inclusives et performantes qui travaillent Ensemble.
- Intégrité: Nous dirigeons conformément à nos Valeurs, faisons ce qui est juste et recevons du soutien, particulièrement lorsque nous sommes sous pression. Nous nous comportons toujours de façon professionnelle.
- Mesure: Nous évaluons sans cesse notre culture de qualité en audit et en certification. Nous reconnaissons et récompensons l'incidence positive de notre personnel et nous améliorons nos points faibles.

Le modèle multidisciplinaire de KPMG

L'organisation mondiale KPMG est à son meilleur lorsque plus de 275 000 personnes à travers 142 pays et territoires, regroupées par un ensemble de valeurs communes, collaborent afin d'offrir des services de qualité à certaines des plus importantes organisations au monde, du secteur public au secteur de la finance en passant par celui des soins de santé. Peu importe le secteur dans lequel ils exercent leurs activités, les membres de KPMG mettent à profit leurs connaissances et leur expérience multidisciplinaires acquises dans l'ensemble de l'organisation pour offrir aux clients et aux parties prenantes des services indépendants et rigoureux en audit et en certification, en fiscalité et en services-conseils, gagnant ainsi leur confiance en respectant notre engagement envers l'excellence professionnelle. Nous sommes fermement convaincus que notre modèle multidisciplinaire est le meilleur moyen de servir nos clients et qu'il est essentiel afin d'offrir des services de haute qualité.

Définir clairement une stratégie axée sur la qualité, l'uniformité, la confiance et la croissance

Notre entreprise

Notre cabinet est un cabinet de services professionnels qui fournit des services d'audit et de certification, ainsi que des services de fiscalité et de services-conseils. Nous exerçons nos activités dans plus de 40 bureaux à travers le pays et nous comptions en moyenne plus de 10 000 associés et employés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 (10 000 en 2023).

Nous fournissons des services d'audit et de certification au Canada par l'entremise de KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. Pour obtenir des renseignements complets au sujet des services que nous offrons, veuillez consulter notre site Web.

Notre stratégie

Notre stratégie est établie par notre comité de direction et approuvée par notre conseil d'administration et témoigne d'un engagement envers la qualité et la confiance. Notre objectif est d'investir massivement dans les volets prioritaires qui sont alignés sur notre stratégie mondiale.

Définir les responsabilités, les rôles et les tâches relativement à la qualité et à la gestion des risques

Responsabilités de leadership pour la qualité et la gestion des risques

Notre équipe de direction est déterminée à bâtir une culture reposant sur l'intégrité, la qualité, l'objectivité, et l'indépendance et la déontologie par ses actions. Notre cabinet a convenu de solliciter l'avis du président du comité directeur mondial pertinent, ou son délégué, sur la performance de certains leaders au sein du cabinet dont le rôle cadre le plus étroitement avec les activités du comité directeur mondial. La rétroaction est sollicitée dans le cadre du processus annuel d'évaluation et est fondée sur une évaluation de la performance du leader, notamment en ce qui concerne les questions d'intérêt public, les questions liées à la qualité et les activités de gestion des risques.

Les personnes qui suivent assument des responsabilités de leadership pour la qualité et la gestion des risques dans notre cabinet.

Le chef de la direction et associé principal

Conformément aux principes énoncés dans l'ISQM 1, Benjie Thomas, chef de la direction et associé principal, est le leader qui assume la responsabilité ultime de notre système de gestion de la qualité.

Les détails de certaines des mesures que le chef de la direction et associé principal et le reste du comité de direction ont prises pour s'assurer que la qualité prévaut au sein du cabinet sont présentés à la section Exécuter des missions de qualité.

Le comité de direction

Le comité de direction est composé du chef de la direction et associé principal, des associés directeurs canadiens et d'un nombre additionnel d'associés que le chef de la direction et associé principal peut déterminer de temps à autre. Le comité de direction assume la responsabilité globale de la gestion de KPMG au Canada, ce qui comprend la qualité, la solidité et la rentabilité des activités du cabinet.

Les membres du comité sont nommés pour une durée indéterminée jusqu'à leur destitution par le chef de la direction et associé principal.



L'associé responsable, Qualité et gestion des risques

L'associé directeur canadien, Qualité et gestion des risques, du cabinet est responsable de l'orientation et de l'exécution de la gestion des risques, de la conformité et de la gestion de la gualité du cabinet. Il est membre du comité de direction, relève directement de notre chef de la direction et associé principal et consulte, au besoin, le chef de la direction et associé principal, l'associé régional responsable de la gestion des risques, les ressources en qualité et gestion des risques à l'échelle mondiale, et le conseiller juridique ou un conseiller externe.

Le haut échelon occupé par l'associé directeur canadien, Qualité et gestion des risques, et la structure hiérarchique qui l'entoure sont révélateurs de l'importance accordée par le cabinet aux questions liées à la gestion des risques et à la qualité. L'associé directeur canadien, Qualité et gestion des risques, est appuyé par une équipe d'associés et de professionnels au sein de chacune des fonctions.

L'associé responsable, Déontologie et indépendance

L'associé responsable, Déontologie et indépendance, de notre cabinet assume la responsabilité première de l'orientation et de l'exécution des politiques et procédures en matière de déontologie et d'indépendance au sein de notre cabinet, et il fait rapport à l'associé directeur canadien, Qualité et gestion des risques, sur les questions de déontologie et d'indépendance.

Les fonctions Audit, Fiscalité et Services-conseils - Associés directeurs des services fonctionnels

Les associés directeurs canadiens de nos trois fonctions de service à la clientèle (audit et certification, fiscalité et services-conseils) sont membres du comité de direction et doivent chacun rendre des comptes au chef de la direction et associé principal en ce qui a trait à la qualité du service fourni par leurs fonctions respectives. Ils sont responsables de l'exécution des procédures de gestion des risques et de la qualité à l'égard de leur propre fonction dans le cadre défini par l'associé directeur canadien, Qualité et gestion des risques. Ces procédures démontrent clairement qu'au niveau de la mission, la gestion des risques et le contrôle qualité sont finalement la responsabilité de tous les professionnels du cabinet.

L'associé directeur canadien, Audit et certification, est responsable de la gestion et du contrôle efficaces de la fonction Audit et certification. Il doit notamment:

- donner le ton et promouvoir une culture de qualité de l'audit au moyen de communications, de soutien aux missions et d'un engagement en faveur des normes d'excellence professionnelle les plus élevées, y compris en ce qui concerne l'esprit critique, l'objectivité, l'éthique et l'intégrité professionnels;
- élaborer et mettre en œuvre un modèle d'audit qui cadre avec les exigences du cabinet en matière de qualité; et
- en collaboration avec l'associé directeur canadien, Qualité et gestion des risques, assurer le suivi des questions relatives à la qualité et à la gestion des risques en ce qui a trait à la pratique de l'audit et de la certification.



L'équipe de direction nationale de l'Audit

L'équipe de direction nationale de l'Audit se compose de l'associé directeur canadien, Audit et certification, des leaders de l'unité administrative Audit pour chacune des six unités administratives du pays et de l'associé responsable, Service de la pratique professionnelle (« SPP »). L'équipe est responsable de la gestion du groupe Audit et certification au Canada, y compris de la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan qui témoignent d'un ton et d'une culture solides à l'appui de la qualité de l'audit et qui veillent à ce que le groupe ait l'aptitude et la capacité de gérer son portefeuille de clients en audit.

L'équipe de direction nationale de l'Audit est responsable de s'assurer que le groupe Audit et certification adhère aux politiques et procédures de gestion de la qualité et parraine l'adoption de nouvelles approches visant à améliorer la qualité de l'audit, y compris l'adoption de nouvelles méthodes et d'outils technologiques.

& Le Conseil de la qualité de l'audit

De plus, au sein de la fonction Audit et certification, notre Conseil de la qualité de l'audit se penche sur des questions liées au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'audit, y compris les constatations détaillées (et les mesures connexes) découlant de l'évaluation de notre système de gestion de la qualité de l'audit, des examens réglementaires externes, du programme interne d'examen de la qualité de la prestation et d'autres programmes de gestion de la qualité, ainsi qu'un éventail de questions conçues pour nous permettre de nous remettre en question dans divers aspects relatifs à l'amélioration et à la qualité de l'audit.

Instaurer des structures de gouvernance solides

Notre structure juridique et notre structure de gouvernance

Le cabinet canadien de KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. (KPMG au Canada) est une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario. Elle est détenue en propriété exclusive par ses associés.

Au Canada, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le cabinet comptait en moyenne 1 011 associés¹ (par rapport à 961 en 2023).

Notre cabinet compte deux principaux documents constitutifs : le Contrat de société et les Procédés et méthodes.

Ensemble, ces documents établissent la structure et les principaux procédés et méthodes de gouvernance de notre cabinet. Les principaux organes de gouvernance et de gestion de notre cabinet sont le comité de direction et le conseil d'administration.

Le chef de la direction et associé principal est membre du conseil d'administration et président du comité de direction. Il est responsable de l'orientation des activités et des politiques de KPMG au Canada, nomme les membres du comité de direction et fait des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la répartition des bénéfices entre les membres du comité de direction. Le mandat initial du chef de la direction et associé principal est de cinq ans, et il peut être renouvelé pour une période additionnelle de trois ans.

Le conseil d'administration

L'entreprise, les biens et les affaires de KPMG au Canada sont gérés sous l'autorité du conseil d'administration. Le conseil d'administration a une responsabilité de gérance du cabinet, ce qui comprend la surveillance de la planification stratégique, de la gestion des risques et de la planification de la relève, de même que la nomination du président et du vice-président du conseil.

Le conseil d'administration se compose du chef de la direction et associé principal et de 17 associés. Tout membre du conseil

d'administration, à l'exception du chef de la direction et associé principal, cesse automatiquement d'être membre du conseil d'administration au moment de sa nomination au comité de direction. Le mandat initial du chef de la direction et associé principal est de cinq ans. Tous les autres membres du conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois ans par le comité des candidatures. Ils ne peuvent être élus que pour deux mandats complets consécutifs.

Principaux comités de gouvernance

Sept comités du conseil d'administration gèrent les aspects clés de la gouvernance et font rapport au conseil d'administration. Ces comités sont les suivants :

- Comité sur la confiance du public et la qualité;
- Comité de la relève:
- Comité de l'exploitation et des finances;
- Comité de la rémunération des associés:
- Comité des communications et de la gouvernance;
- Comité des droits des associés;

Les données de l'exercice considéré et de l'exercice précédent tiennent compte des associés au sein de KPMG s.r.l./s.e.n.c.e.l. et des entités liées.

 Comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances.

Des précisions sur le rôle, les responsabilités et la composition de chacun de ces organes clés se trouvent ci-après, en tenant compte du fait que l'autorité et la responsabilité ultimes de ces questions reviennent au conseil d'administration dans son ensemble.

Comité sur la confiance du public et la qualité :

La mission du Comité sur la confiance du public et la qualité consiste à appuyer le mandat du conseil d'administration visant à donner une orientation et à surveiller l'engagement du cabinet relativement à la qualité et à l'intégrité. Le Comité détermine les questions devant être soumises à l'examen du conseil d'administration, notamment les questions touchant aux domaines suivants :

 la qualité de l'audit, y compris les résultats des inspections internes et externes, la surveillance du système de gestion de la qualité, y compris l'état d'avancement des tests, les déficiences relevées, l'état d'avancement des mesures correctives et les conclusions à cet égard, et la transformation et les priorités de l'audit;

- la qualité et la transparence en fiscalité, y compris les résultats des inspections internes et « les principes d'une pratique fiscale responsable »;
- la qualité des services-conseils, y compris les résultats des inspections internes;
- la déontologie et l'indépendance;
- le code de déontologie;
- la conformité, y compris les résultats de l'évaluation de la qualité et de la conformité de KPMG, de l'examen de la qualité et de la conformité à l'échelle mondiale, des audits de l'indépendance et de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;
- le risque d'atteinte à la réputation;
- les questions juridiques ou réglementaires liées aux préoccupations en matière de surveillance professionnelle soulevées par les organismes et/ou les autorités réglementaires ou gouvernementaux.

Ce Comité est composé de cinq membres du conseil d'administration (à l'exclusion du chef de la direction et associé principal), dont l'un préside le Comité. Les membres du Comité et son président sont nommés par le conseil d'administration sur recommandation du président du conseil.

Comité de la relève :

La mission du Comité de la relève consiste à examiner les processus et procédures de perfectionnement des futurs leaders, y compris les leaders du service à la clientèle, les leaders sectoriels et la direction du cabinet. Ce Comité se compose de sept membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Comité de l'exploitation et des finances :

La mission du Comité de l'exploitation et des finances consiste à examiner l'orientation stratégique définie par le comité de direction et à veiller à ce que le plan d'affaires annuel et le plan financier du cabinet reflètent les stratégies établies. Ce Comité se compose de sept membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Comité de la rémunération des associés :

La mission du Comité de la rémunération des associés consiste à examiner les recommandations annuelles du comité de direction concernant la rémunération de tous les associés, des membres du comité de direction et du chef de la direction et associé principal conformément au Contrat de société et aux Procédés et méthodes. Ce Comité se compose de sept membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Comité des communications et de la gouvernance :

La mission du Comité des communications et de la gouvernance consiste à fournir des orientations et à surveiller l'approche du cabinet concernant les questions de gouvernance, ce qui comprend la formulation de recommandations au conseil d'administration quant aux processus et aux structures de gouvernance appropriés, l'examen des exigences pour les comités du conseil

d'administration et la surveillance de la conformité aux lignes directrices reconnues en matière de gouvernance. Ce Comité se compose de sept membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Comité des droits des associés :

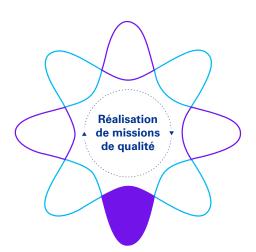
La mission du Comité des droits des associés consiste à aider le conseil d'administration à examiner les appels déposés par des associés concernant des questions comme la rémunération, le licenciement et les mesures disciplinaires. Ce Comité se compose de sept membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances :

La mission du Comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances consiste à examiner les recommandations du comité de direction concernant les candidats à l'admission à la société, qu'ils aient été recrutés directement ou mis en candidature en interne, après avoir dûment tenu compte du processus suivi et des besoins du cabinet en matière de recrutement de nouveaux associés dans une perspective de planification de la relève, de démographie, de diversité et de croissance.

Le Comité examine aussi les recommandations du comité de direction relativement aux acquisitions d'entreprises ainsi qu'aux alliances stratégiques. Ce Comité se compose de sept membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Consultez la <u>page 61</u> pour obtenir de plus amples renseignements sur la structure juridique de KPMG et la <u>page 63</u> pour en savoir plus sur la structure de gouvernance de KPMG International.



Mettre en application notre expertise et nos connaissances

- Méthodologie qui cadre avec les normes professionnelles, les lois et les règlements
- Méthodologies et directives normalisées axées sur la technologie
- Expertise et connaissances techniques approfondies
- Politiques en matière de qualité et de gestion des risques

Nous nous engageons à continuer de mettre à profit notre expertise technique et nos connaissances en reconnaissant leur rôle fondamental dans la réalisation d'audits de qualité.

Méthodologie qui cadre avec les normes professionnelles, les lois et les règlements

Méthodologie et outils d'audit et de certification uniformes

Nous utilisons la méthodologie, les outils et les directives de KPMG International en matière d'audit et de certification afin d'élaborer une approche uniforme en matière de planification, de mise en œuvre et de documentation des procédures d'audit et de certification.

En voici les principaux éléments :

- le respect des normes applicables, y compris les Normes canadiennes d'audit (« NCA »), les Normes internationales d'audit (ISA), les normes établies par le Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB »), les normes d'audit de l'American Institute of Certified Public Accountants (« AICPA »), et les Normes internationales de missions d'assurance (ISAE);
- l'identification des risques d'anomalies significatives et la réponse d'audit nécessaire;
- l'utilisation par nos professionnels en audit et en certification pour favoriser une interprétation uniforme de l'application des normes d'audit et de certification applicables.

Nos méthodologies d'audit et de certification mettent l'accent sur l'exercice d'un esprit critique approprié dans la mise en œuvre des procédures, et exigent la conformité aux exigences déontologiques pertinentes, y compris en matière d'indépendance. Les méthodologies évoluent pour refléter les normes et les exigences nouvelles et révisées en matière d'audit et de certification, ainsi que pour suivre le rythme des avancées technologiques et novatrices qui favorisent la qualité et l'efficience.

Méthodologies et directives normalisées axées sur la technologie

La méthodologie et les directives uniformisées de KPMG sont intégrées à KPMG Clara, notre plateforme d'audit et de certification intelligente, et aident nos équipes de mission à composer avec le contexte changeant de l'information financière publiée par les sociétés et les exigences en matière d'audit et de certification qui s'y rattachent.

Favoriser l'uniformité et la qualité grâce à la délocalisation

Le Centre de ressources canadien (« CRC ») est un centre de services partagés offrant des ressources supplémentaires pour nous aider à exécuter des routines et à mettre en œuvre des procédures d'audit ne faisant pas appel au jugement, sous notre supervision et notre revue. Les services du CRC permettent une plus grande uniformité et une meilleure qualité, et offrent des procédures et des solutions normalisées.

Expertise et connaissances techniques approfondies

Accès à des réseaux de spécialistes

L'expérience des spécialistes est un élément de plus en plus important de l'audit moderne et constitue une caractéristique clé de notre modèle multidisciplinaire. Nos équipes de mission peuvent consulter un réseau de spécialistes de KPMG, qui sont en poste dans notre cabinet ou dans d'autres cabinets de KPMG. Ces spécialistes reçoivent la formation nécessaire pour acquérir les compétences, les capacités et l'objectivité voulues pour s'acquitter correctement de leurs fonctions dans le cadre de nos audits.

La nécessité d'affecter à une mission d'audit des spécialistes de divers domaines, comme les technologies de l'information, la fiscalité, la trésorerie, l'actuariat, la juricomptabilité, les facteurs ESG et les évaluations, est prise en compte dans le cadre du processus d'acceptation et de maintien de la mission d'audit, ainsi que lors de la planification et de l'exécution de la mission.

Notre engagement à l'égard de la qualité de l'audit et de la certification en répondant aux événements et situations externes importants

Les événements et situations externes importants, comme les effets des changements climatiques, des événements géopolitiques, de la volatilité des taux d'intérêt et de l'inflation élevée, peuvent avoir des répercussions importantes sur les états financiers, augmenter la complexité, la subjectivité et l'incertitude liées à des questions telles que l'évaluation par la direction de la continuité de l'exploitation, la dépréciation des actifs et l'évaluation d'actifs. Des directives sont mises à la disposition des équipes de mission de nos cabinets pour les aider à traiter les questions liées à l'information financière, à l'audit et aux rapports qui découlent de ces événements et conditions externes importants.

Nous avons également accès à un Centre en ligne de ressources en information financière géré au nom de KPMG et qui met en relief les incidences potentielles sur les états financiers des questions découlant de ces événements externes importants. Ces directives sont mises à jour à mesure que de nouvelles questions importantes émergent en matière de comptabilité, d'audit et de rapport.

Droit d'exercice et exigences pour les missions réalisées conformément aux normes IFRS® de comptabilité et aux PCGR américains

Droit d'exercice

Tous les professionnels de notre cabinet doivent se conformer aux règles applicables en matière de droit d'exercice et satisfaire aux exigences de perfectionnement professionnel continu de l'organisation des comptables professionnels agréés de leur province d'exercice. Les politiques et les procédures de KPMG sont conçues pour faciliter la conformité aux exigences en matière de droit d'exercice. Nous avons la responsabilité de nous assurer que les professionnels en audit affectés aux missions possèdent les connaissances et l'expérience appropriées en matière d'audit, de comptabilité et de secteurs d'activité dans le référentiel d'information financière applicable à la mission.

Exigences – Missions réalisées conformément aux PCGR américains

KPMG a établi des exigences d'affectation spécifiques pour les missions pour lesquelles les états financiers ou l'information financière sont préparés conformément aux PCGR américains et/ou audités conformément aux normes d'audit américaines, y compris les informations sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de l'entité. Selon ces exigences, au minimum, tous les associés, directeurs, chargés de mission et, s'il y a lieu, les responsables du CQM affectés à ces missions suivent la formation pertinente et que l'équipe de mission possède collectivement une expérience suffisante pour exécuter la mission ou qu'elle ait mis en place des sauvegardes appropriées pour combler toute insuffisance.

Qualité de la certification ESG

KPMG est pleinement engagé pour s'acquitter de notre rôle concernant l'intérêt public en fournissant une certification solide sur laquelle les investisseurs et les autres parties prenantes peuvent s'appuyer.

Nous croyons que l'information ESG devrait faire l'objet du même niveau de professionnalisme, de qualité, d'uniformité et de confiance que les données financières. Nous nous sommes consacrés activement à mettre les enjeux ESG au cœur de l'organisation et nous demeurons inébranlables dans notre engagement à servir l'intérêt public.

Dans le cadre de l'approche d'amélioration continue à l'égard de la qualité, les mises à jour suivantes ont été mises en œuvre en 2024 :

 révision des mises à jour apportées à la méthodologie conformément à la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD), aux normes européennes d'information sur la durabilité (European Sustainability Reporting Standards – ESRS) et aux obligations d'information de la taxonomie de l'UE;

- amélioration de la méthodologie et du flux des travaux KPMG Clara pour les missions de certification ESG – formation en certification et publication d'un programme axé sur les normes de l'ISSB et les ESRS;
- investissement dans des programmes visant à renforcer les compétences et l'expérience des professionnels de KPMG, à réaliser des missions de certification ESG de grande qualité et à répondre aux besoins des clients, y compris faire appel à des professionnels spécialisés dans la présentation et la certification de l'information ESG technique, et à avoir recours au CRC.

Notre modèle de prestation des missions de certification ESG est régi par notre système de gestion de la qualité conformément à l'ISQM 1.

Politiques sur les exigences, les normes et les lois applicables

Dans notre cabinet, nous attendons de tous les membres du personnel qu'ils respectent les politiques et les procédures de KPMG International et de KPMG au Canada, y compris les politiques en matière d'indépendance, et nous mettons à leur disposition une panoplie d'outils et de directives pour les aider à répondre à ces attentes. Nos politiques et procédures pour les missions d'audit et de certification intègrent les exigences pertinentes relatives aux normes de comptabilité, d'audit, de certification, de déontologie et de gestion de la qualité et des risques qui sont conformes à l'ISQM 1, de même que les autres textes légaux et réglementaires pertinents.



Adopter la technologie numérique

- KPMG Clara
- Flux des travaux d'audit et de certification intelligents et axés sur les normes
- Données numériques et technologies émergentes

Chez KPMG, nous anticipons les technologies qui façonneront notre avenir proche et nous sommes à la tête d'un ambitieux programme d'innovation. Nous continuons de transformer l'expérience d'audit et de certification pour nos professionnels et nos clients. Les alliances et technologies de pointe utilisées à l'échelle de l'organisation mondiale KPMG améliorent la qualité en renforçant notre capacité à identifier les questions qui comptent et à y répondre.

KPMG Clara

KPMG Clara, une plateforme technologique intelligente d'audit et de certification, intègre des technologies nouvelles et émergentes, dotées de capacités avancées qui tirent parti de la science des données, de l'automatisation de l'audit et de la visualisation des données, et exploitent le pouvoir de l'intelligence artificielle (« IA »). La plateforme donne une nouvelle perspective aux auditeurs en les aidant à voir les tendances significatives à l'échelle d'une entreprise, que ce soit en procédant à une évaluation des risques, en retraçant les opérations au moyen d'un processus

complexe de comptabilisation des produits, ou simplement en rapprochant les comptes.

Une approche entièrement numérique fait partie intégrante de la façon dont les cabinets de KPMG exécutent des missions d'audit et de certification de qualité et interagissent avec leurs clients. Des politiques et des directives sont en place pour établir et maintenir des processus et des contrôles appropriés concernant le développement, le déploiement, l'évaluation, les tests et le soutien de la technologie dans le cadre de nos audits..

Flux des travaux d'audit et de certification intelligents et axés sur les normes

En tant que plateforme infonuagique entièrement intégrée et évolutive, KPMG Clara favorise l'exécution uniforme de l'audit dans l'ensemble des cabinets de KPMG. Elle permet la mise en œuvre des méthodologies d'audit et de certification de KPMG au moyen de flux des travaux fondés sur les données, qui cadrent avec les normes applicables, offrant ainsi une expérience habilitante et conviviale aux auditeur.

Données numériques et technologies émergentes

Notre vision de l'avenir

L'organisation mondiale KPMG est déterminée à faire évoluer continuellement son approche à l'égard de la qualité et, en tant qu'organisation axée sur la technologie, elle exploite des capacités novatrices pour offrir des services de grande qualité.

Entièrement déployée dans tous les cabinets de KPMG, KPMG Clara est la plateforme mondiale du groupe Audit et certification de KPMG qui habilite nos auditeurs à offrir aux entités que nous auditons des informations plus détaillées, des perspectives nouvelles et des services d'audit et de certification de meilleure qualité.

À l'appui de notre engagement à l'égard de l'innovation en continu, de l'amélioration et de la numérisation de l'audit, nous utilisons KPMG Clara comme une plateforme prête pour l'avenir qui n'attend qu'à exploiter les innovations d'aujourd'hui et de demain.

À titre d'exemple, l'IA générative a été intégrée directement dans le flux des travaux d'audit KPMG Clara à l'échelle mondiale, permettant à nos professionnels, dans la mesure permise par les clients et les lois applicables, d'interroger plus en profondeur la documentation d'audit, de faire des recherches dans la base de connaissances de KPMG et d'en appliquer les résultats, ainsi que de tirer parti des capacités de stimulation de la productivité de l'IA.

Les technologies comme la notation des opérations par l'IA de KPMG Clara Analytics permettent aux équipes d'audit de KPMG d'appliquer l'IA et les algorithmes d'apprentissage machine pour identifier les opérations à risque élevé, grâce à quoi elles peuvent rediriger leur attention sur les aspects à risque qui nécessitent un suivi et fournir une plus grande assurance à l'égard de l'ensemble de données.

Parallèlement aux efforts que nous déployons pour exploiter pleinement la puissance de l'IA, nous demeurons également déterminés à maintenir des normes éthiques élevées pour les solutions d'IA qui correspondent à nos valeurs et à nos normes professionnelles et qui favorisent la confiance de notre clientèle, de notre personnel, de nos communautés et de nos organismes de réglementation.

L'IA de confiance de KPMG est notre approche stratégique et notre cadre de conception, de création, de déploiement et d'utilisation des solutions d'IA de manière responsable et éthique afin d'aider à générer de la valeur.

Confidentialité des clients, sécurité de l'information et protection des données

L'importance d'assurer le respect de la confidentialité des clients est renforcée au moyen de divers mécanismes, dont le Code de déontologie de KPMG et le Code de déontologie du cabinet.

Nous avons des politiques sur la sécurité de l'information, la confidentialité, les renseignements personnels et la protection des données. De plus, nous avons établi une politique de conservation des documents qui prévoit une période de conservation de la documentation d'audit et des autres documents pertinents pour une mission conformément aux textes légaux et réglementaires et aux normes professionnelles applicables.

Chaque année, nous offrons à tout le personnel de KPMG une formation sur les exigences en matière de confidentialité, de protection de l'information et de protection des données.

- Fondés sur les données et l'intelligence artificielle
- Audit et certification, y compris les enjeux ESG
- Méthodologie mondiale fondée sur les risques

- Communication bilatérale améliorée
- Étendue des travaux personnalisée
- Connectivité de l'audit de groupe



- Analyse « risque réponse »
- Intégration de l'intelligence artificielle générative
- Recherche dans la base de connaissances

- Alertes en temps réel et suivi des tâches
- Interactions avec l'équipe d'audit
- Accès aux perspectives



Entretenir des équipes diversifiées et compétentes

- Recruter du personnel compétent et adéquatement qualifié possédant une diversité de points de vue et d'expérience.
- Affecter une équipe ayant les compétences appropriées.
- Investir dans les compétences axées sur les données, y compris les solutions d'IA.
- Mettre l'accent sur l'apprentissage et le perfectionnement des compétences techniques, de l'acuité professionnelle et des compétences en leadership.
- Reconnaître la qualité.

Nos professionnels changent véritablement les choses et jouent un rôle déterminant pour façonner l'avenir de l'audit et de la certification chez KPMG. Nous plaçons la qualité et l'intégrité au cœur de notre groupe. Nos auditeurs ont des compétences et des capacités variées leur permettant de résoudre des problèmes complexes.

Afin d'investir dans l'acquisition des compétences et des capacités de ses professionnels, KPMG au Canada favorise un environnement d'apprentissage continu et une culture d'encadrement.

Recruter du personnel compétent et adéquatement qualifié possédant une diversité de points de vue et d'expérience

L'un des principaux moteurs de la qualité consiste à s'assurer que les professionnels de KPMG possèdent les compétences et l'expérience appropriées ainsi que la motivation et la détermination nécessaires pour offrir des services d'audit et de certification de grande qualité. Cela passe par des efforts adéquats en matière de recrutement, de perfectionnement, de récompense, de promotion, de fidélisation et d'affectation de ces professionnels.

Recrutement

Nous avons investi dans la compréhension de la façon dont nous pouvons attirer les talents dont nous avons besoin maintenant et à l'avenir dans l'ensemble de notre cabinet.

Nos stratégies de recrutement consistent à aller chercher les talents en début de carrière dans un bassin plus large, notamment en collaborant avec des universités, des collèges et des écoles de gestion bien établis, mais aussi à travailler avec les écoles secondaires, question d'établir le plus tôt possible des relations avec un bassin de talents plus jeune et plus diversifié. Nous recrutons également un grand nombre de professionnels d'expérience et d'associés.

Tous les candidats posent leur candidature et sont embauchés selon divers processus de sélection : présélection des candidatures, entrevues fondées sur les compétences, et vérification des qualifications et des références. Ces processus s'appuient sur des critères équitables et en lien avec l'emploi pour s'assurer que les candidats possèdent les compétences et l'expérience appropriées pour s'acquitter de leurs fonctions avec compétence, qu'ils sont appropriés et qu'ils sont le mieux placés pour exercer leurs fonctions.

Embauches au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 (groupe Audit et certification)

Professionnels d'expérience	2024 : 253	2023 : 321
Recrues universitaires	2024 : 692	2023 : 660

Composition du personnel en audit et en certification de KPMG au Canada

	Associé	Directeur principal	Directeur	Chargé de mission	Membre de l'équipe
Nombre au 30 septembre 2024	389	666	440	1 297	932
Durée moyenne des fonctions au cabinet (en années)	20,7	9,2	5,0	3,8	2,2
Taux de rétention	98,2 %	86,0 %	73,1 %	62,7 %	80,4 %

Lorsque des personnes sont recrutées à des postes de haut niveau, une discussion officielle sur l'indépendance est menée par l'associé, Déontologie et indépendance, ou son délégué. Nous n'acceptons aucune information confidentielle appartenant à l'ancien cabinet/employeur du candidat.

Programmes d'inclusion, de diversité et d'équité

L'inclusion, la diversité et l'équité sont à la base de la valeur « Ensemble » de KPMG et sont vitales à notre raison d'être : inspirer confiance et favoriser le changement. La création d'un environnement accueillant pour tous, sans exception, exige un effort concerté. KPMG International publie des directives sur les pratiques exemplaires à l'échelle mondiale en ce qui concerne les aspects à l'égard desquels une attention accrue portée sur l'inclusion, la diversité et l'équité peut contribuer à maximiser l'impact en créant un environnement inclusif, y compris en ce qui concerne l'embauche, la rémunération, l'évaluation du rendement et les promotions.

S'engager. S'informer. S'investir. était le mot d'ordre de l'édition 2024 du Super sommet mondial sur l'inclusion, la diversité et l'équité de KPMG, et des milliers de collègues se sont réunis pour célébrer la solidarité à l'occasion d'un événement mondial majeur qui rassemble les communautés et les alliés de KPMG en matière d'inclusion, de diversité et d'équité, en leur faisant découvrir d'autres façons d'apprendre les uns des autres, de participer à des conversations et d'échanger des idées.

Apprenez-en davantage sur l'engagement de KPMG à favoriser une culture d'inclusion fondée sur la confiance dans le <u>plan d'action de KPMG International</u> (en anglais) et à la page <u>Notre plan d'action : Bilan d'impact 2024 au Canada de KPMG au Canada</u>.

Santé et bien-être

Dans notre cabinet, nous sommes déterminés à protéger la santé physique et mentale de notre personnel et à lui offrir un environnement d'empathie et de soutien qui lui permet de s'épanouir et d'offrir des travaux de haute qualité à nos clients. Les services professionnels peuvent être un environnement dynamique et exigeant. C'est pourquoi nous nous efforçons de créer un environnement dans lequel tous peuvent parler ouvertement de leur bien-être et demander de l'aide lorsqu'ils en ont besoin.

Récompenses et promotions

Récompenses

Nous disposons de politiques de rémunération et de promotion qui sont étayées par les données du marché, et qui sont claires, simples et liées au processus d'évaluation du rendement. Grâce à ces politiques, nos associés et nos employés sont à même de comprendre ce qui est attendu d'eux, y compris les responsabilités en matière de qualité de l'audit qui sont énoncées dans les profils de rôle en audit et dans les objectifs liés à la qualité de l'audit qui sont publiés à l'échelle mondiale par KPMG International. Le lien entre

le rendement et la récompense est assuré par l'évaluation du rendement pour l'ensemble d'un groupe de pairs et sert à prendre les décisions en matière de récompense.

Les décisions visant l'attribution de récompenses sont fondées sur des considérations personnelles et sur les considérations de chaque cabinet.

L'enquête mondiale auprès du personnel indique dans quelle mesure le personnel sent que sa récompense reflète son rendement, et des plans d'action sont élaborés au besoin.

Promotions

Les résultats des évaluations du rendement ont une incidence directe sur la promotion et la rémunération des associés et des employés et, dans certains cas, à leur maintien en poste chez KPMG au Canada.

Le processus d'admission à titre d'associé est rigoureux et exhaustif, et fait intervenir les membres appropriés de la direction et du conseil d'administration. Les critères d'admission à la société de personnes KPMG au Canada sont conformes à notre engagement envers le respect de nos valeurs et à notre position à titre d'employeur de choix. Il incombe au comité des

admissions à la société, des acquisitions et des alliances d'examiner les candidats, qu'ils aient été recrutés directement ou mis en candidature à l'interne par le comité de direction, avant qu'une approbation ne soit demandée au conseil d'administration.

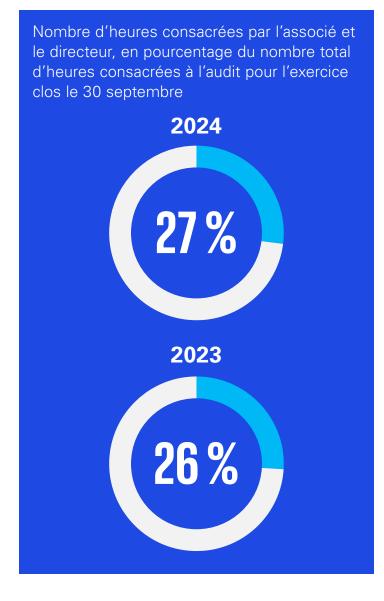
Il est interdit à nos associés en audit et en certification d'être évalués ou rémunérés en fonction de la vente de services autres que de certification à des clients d'audit. Consultez la section Rémunération des associés.

Affecter une équipe ayant les compétences appropriées

Un facteur essentiel de la gestion de la qualité est la sélection de l'équipe de mission qui fournira des services d'audit et de certification efficaces et de haute qualité. Chez KPMG, nous avons mis en place des politiques, des procédures et des contrôles pour l'affectation des associés responsables de missions et des autres professionnels à des missions particulières en fonction de leurs compétences, de leur expérience professionnelle pertinente et de leur expérience dans le secteur d'activité concerné, ainsi que de la nature du mandat ou de la mission en cause.

Il incombe aux leaders d'unité administrative, en collaboration avec les associés responsables de la Pratique professionnelle, d'exécuter le processus d'affectation des associés. Les principales considérations incluent l'expérience et les compétences de l'associé (en fonction d'un examen annuel du portefeuille de l'associé) qui sont nécessaires à l'exécution de la mission, compte tenu de l'ampleur, de la complexité et du profil de risque de la mission et du type de soutien à fournir (composition de l'équipe de mission et participation de spécialistes). Le Service de la pratique professionnelle (« SPP ») surveille l'affectation des associés de chaque unité administrative.

Une équipe d'audit compte généralement un associé en audit, un directeur, un chargé de mission, ainsi que des membres moins expérimentés. Dans le cadre de missions de grande portée, l'associé signataire est souvent épaulé par un ou plusieurs autres associés en audit. Lorsqu'il s'agit d'un audit multinational, les cabinets membres de KPMG concernés y affectent les associés et les membres du personnel appropriés.



Il incombe aux associés responsables des missions d'audit de déterminer que des ressources suffisantes et appropriées pour exécuter la mission sont affectées à l'équipe de mission ou mises à sa disposition en temps opportun, en tenant compte de la nature et des circonstances de la mission d'audit, des politiques et procédures de KPMG, des normes professionnelles et des exigences juridiques et réglementaires applicables, ainsi que de tout changement pouvant survenir au cours de la mission. Il peut ainsi être nécessaire de faire appel à des spécialistes issus de notre propre cabinet ou d'autres cabinets de KPMG, ou à des experts externes.

Au moment de prendre en considération la compétence et les capacités attendues de l'ensemble de l'équipe de mission, l'associé responsable de la mission peut tenir compte des éléments suivants :

 une compréhension et une expérience pratique de missions d'audit de nature et de complexité semblables à la mission concernée, acquises par une formation appropriée et la participation à de telles missions;

- une compréhension des normes professionnelles et des exigences des textes légaux et réglementaires;
- des compétences techniques appropriées, notamment en technologies de l'information pertinentes et dans les domaines de spécialisation de la comptabilité et de l'audit;
- une connaissance des secteurs d'activité dans lesquels le client exerce ses activités;
- la capacité d'exercer son esprit critique;
- une compréhension des politiques et procédures de KPMG en matière de gestion de la qualité;
- les résultats du programme d'examen de la qualité de la prestation (« EQP ») et des inspections réglementaires.

Profils de rôle en audit pour favoriser la qualité

Afin de favoriser une approche uniforme en ce qui a trait à la responsabilité de la qualité, nous disposons d'un ensemble de profils de rôle, établis par KPMG International, qui décrivent les compétences techniques et comportementales ainsi que la responsabilité individuelle contribuant à la qualité de l'audit et au système de gestion de la qualité. Les profils de rôle donnent aux membres du personnel de KPMG qui participent à la prestation de services d'audit une description claire de leur rôle, et sont mis à jour sur une base annuelle pour favoriser l'amélioration continue. Pour montrer le lien entre les profils de rôle et l'établissement des objectifs, les personnes visées par les profils de rôle doivent obligatoirement se fixer un objectif concernant la qualité de l'audit.

Investir dans les compétences axées sur les données, y compris les solutions avancées d'IA

L'organisation mondiale KPMG investit stratégiquement dans son bassin de talents potentiels en s'associant à des institutions de calibre mondial pour maintenir son solide leadership, tout en veillant à cultiver les compétences et les capacités qui seront nécessaires à l'avenir.

En 2024, KPMG a organisé un programme de formation sur l'IA à l'échelle de l'organisation, intitulé « 24 heures d'IA », dans le cadre duquel chaque heure était réservée à une séance de formation. Des collègues de partout dans le monde en ont profité pour en apprendre

davantage sur les derniers outils d'IA de KPMG à l'échelle mondiale et sur les solutions d'IA avancées qui ont été adaptées pour les fonctions Audit et certification, Fiscalité et Services-conseils, pour participer à des ateliers pratiques de « rédaction de requêtes » afin d'améliorer leurs compétences en IA, et pour être parfaitement informés des principes d'une utilisation responsable de l'IA de KPMG.

Dans notre cabinet, nous recrutons et formons des professionnels qui se spécialisent dans les logiciels, les capacités infonuagiques et l'intelligence artificielle, et qui intègrent les capacités technologiques de pointe à la plateforme d'audit et de certification intelligente que nous utilisons. Nous offrons à nos professionnels des formations portant sur un large éventail de technologies pour aider nos professionnels sur le terrain non seulement à répondre aux normes professionnelles les plus élevées, mais aussi à être au fait des

nouvelles technologies. Cette approche nous permet de réunir les technologies de pointe et les personnes indiquées qui possèdent les compétences adéquates pour réaliser des audits de qualité.

Nous nous engageons à faire avancer la profession d'auditeur en offrant la formation et l'expérience dont notre personnel a besoin pour que prospère leur carrière dans un monde axé sur les données.

De nos jours, pour servir les sociétés mondiales, il faut beaucoup plus que des connaissances approfondies en comptabilité et en audit. L'exploitation du potentiel des données exige la participation de professionnels du secteur qui sont chevronnés en matière d'analyse de données et dotés d'un esprit critique hors pair pour transposer les séquences de données et les anomalies en audits de haute qualité, tout en fournissant des conseils d'affaires significatifs et pertinents.

Offerte par la Beedie School of Business de l'Université Simon-Fraser, l'Académie numérique de KPMG est un programme de premier plan qui permet à nos professionnels en audit et en certification de parfaire leurs compétences pour l'avenir grâce à des cours spécialisés portant sur les plus récentes avancées en technologie et en analyse de données, et qui les prépare pour l'ère de l'apprentissage machine, de l'intelligence artificielle et des autres avancées numériques.

Les participants obtiennent un certificat d'études supérieures en comptabilité – analyse de données numériques. Après avoir réussi le programme de certificat d'études supérieures, les étudiants sont en mesure de poursuivre leurs études à la maîtrise en comptabilité – analyse cognitive des données (M. Sc.). En équipes, les étudiants élaborent des applications avancées et innovatrices d'analyse des données pour la pratique de l'audit et de la certification.

Mettre l'accent sur l'apprentissage et le perfectionnement des compétences techniques, de l'acuité professionnelle et des compétences en leadership

Excellence technique et prestation de services de qualité

Tous nos professionnels reçoivent la formation technique et le soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. Ils ont ainsi accès à des spécialistes internes et au Service de la pratique professionnelle (« SPP ») à des fins de consultation. Lorsque la ressource appropriée n'est pas disponible dans notre cabinet, nous avons accès à un réseau de professionnels hautement qualifiés provenant d'autres cabinets de KPMG.

Qui plus est, les politiques exigent de tous les professionnels en audit et en certification de KPMG qu'ils aient les connaissances et l'expérience appropriées pour les missions auxquelles ils sont affectés.

Stratégie d'apprentissage permanent

Dans notre cabinet, nous avons pris l'engagement de créer un environnement d'apprentissage continu, conformément à notre désir d'offrir un accès à l'apprentissage pour la vie, dans lequel les associés et les employés de KPMG peuvent sans cesse améliorer leurs aptitudes et leurs compétences grâce à un apprentissage fonctionnel, éthique et accéléré. Axé sur l'excellence, notre environnement d'apprentissage continu aide nos membres à changer les choses, pour les clients et pour eux-mêmes.

Formation officielle

L'avancée rapide des technologies a rendu la formation et la requalification plus importantes que jamais. Un des piliers essentiels de la stratégie mondiale de KPMG en matière de gestion des talents consiste à offrir à nos membres des occasions d'apprendre et de progresser dans leur carrière.

Les comités de l'apprentissage et du perfectionnement en audit à l'échelle mondiale, régionale et du cabinet de KPMG définissent les priorités annuelles de formation. Les exigences minimales en matière d'apprentissage pour les professionnels en audit de l'ensemble de l'organisation KPMG sont établies sur une base annuelle. La formation est dispensée selon une combinaison d'approches d'apprentissage et de ressources d'aide à la gestion de la performance.

Nous déployons un éventail de solutions d'apprentissage destinées à renforcer les valeurs de KPMG et à faire en sorte que nos professionnels en audit et en certification en saisissent bien les aspects fondamentaux, acquièrent les compétences et les attitudes nécessaires à la formulation de jugements appropriés, et exercent leur esprit critique pour améliorer la qualité et la valeur de l'audit.

Mentorat et encadrement en situation de travail

L'apprentissage ne se limite pas à une seule approche. Des sessions de formation dirigées en classe virtuelle par un animateur, des outils d'aide à l'exécution, des séances d'encadrement et des modules d'apprentissage juste à temps offrent au besoin des expériences d'apprentissage enrichissantes. Ces formations sont adaptées en

fonction du poste et du parcours d'apprentissage de chacun. Nous offrons également des cours visant à accroître l'efficacité personnelle et à développer les compétences en leadership et en affaires.

Le mentorat et l'expérience en milieu de travail jouent un rôle clé dans le développement des qualités personnelles qui sont cruciales pour la réussite d'une carrière en audit, y compris le jugement professionnel, l'excellence technique et l'instinct.

Nous favorisons un environnement d'apprentissage continu dans lequel les associés et les employés de KPMG contribuent au développement de la capacité de l'équipe, à l'encadrement des autres membres de l'équipe et au partage de l'expérience.

Nous favorisons par ailleurs un perfectionnement approfondi de notre personnel et de nos associés afin qu'ils atteignent un rendement élevé, en leur offrant des affectations enrichies de même que des occasions de rotation ou de mobilité à l'échelle nationale ou internationale.

Reconnaître la qualité

Perfectionnement personnel

Notre approche en matière d'amélioration du rendement, « Open Performance Development», s'articule autour des principes de rendement du cadre « Tous des leaders », qui sont complétés par les compétences techniques de base en audit à l'échelle mondiale, afin de fournir une vue d'ensemble des attentes. La méthode d'évaluation du rendement comprend ce qui suit :

- des profils de rôle en audit (y compris des profils de rôle spécifiques aux obligations de rendre compte et aux responsabilités liées à la qualité de l'audit);
- une bibliothèque d'objectifs (y compris un objectif obligatoire de qualité de l'audit qui s'applique à toutes les personnes visées par les profils de rôle en audit et le contenu facultatif relatif à la qualité de l'audit);
- 3. des formulaires d'examen uniformisés (comprenant des cotes de qualité de l'audit).

Lié aux valeurs de KPMG, l'outil de gestion du rendement Open Performance Development a pour objet de définir les conditions de réussite, tant sur les plans individuel que collectif. Nous savons qu'en énonçant de façon claire et uniforme les comportements et les compétences attendus et en récompensant ceux qui les incarnent, nous serons davantage en mesure d'atteindre le niveau de qualité voulue.

Nous nous concentrons simultanément sur l'atteinte d'un rendement élevé, lequel repose sur des technologies habilitantes d'avant-garde mises à disposition par KPMG International qui nous permettent d'intégrer la qualité de l'audit dans l'évaluation du rendement et dans les décisions entourant les récompenses, tout en favorisant l'uniformité dans l'ensemble de notre organisation mondiale.

Nous tenons compte des mesures de la qualité et de la conformité dans l'appréciation de l'évaluation globale, de la promotion et de la rémunération des associés. Ces évaluations sont réalisées par des associés et des conseillers en rendement qui sont en mesure d'évaluer le rendement.

Créer un milieu de travail où chacun peut s'épanouir

Ensemble, grâce à nos perspectives et à nos expériences diversifiées, nous changeons considérablement les choses pour nos clients, nos collègues et nos communautés. Nous sommes fiers d'être continuellement reconnus pour nos efforts en matière de création d'une culture axée sur l'inclusion et la diversité, et nous considérons ces distinctions comme des réalisations marquantes dans le succès de notre cabinet.

Nous sommes fiers que notre culture ait été reconnue par de nombreuses organisations, notamment :



























Collaborer avec les bons clients et s'engager dans les bonnes missions

- Politiques mondiales en matière d'acceptation et de maintien des relations clients et des missions
- Acceptation des clients et des missions appropriés
- Gestion du portefeuille de clients

Il est crucial de veiller au respect rigoureux des politiques mondiales en matière d'acceptation et de maintien des relations clients et des missions, afin de préserver notre capacité d'offrir des services professionnels de qualité élevée.

Politiques mondiales en matière d'acceptation et de maintien des relations clients et des missions

Les systèmes et processus mondiaux de KPMG International en matière d'acceptation et de maintien des relations clients et des missions sont conçus pour aider les cabinets de KPMG à déceler et à évaluer tout risque préalablement à l'acceptation ou au maintien d'une relation client ou à l'exécution d'une mission en particulier.

Les cabinets de KPMG déterminent s'il convient d'accepter ou de maintenir une relation client ou d'exécuter une mission spécifique pour le compte de ce client. Lorsque les décisions en matière d'acceptation (ou de maintien) des relations clients ou des missions posent des risques importants, d'autres approbations sont nécessaires.

Acceptation des clients et des missions appropriés

Évaluation du client

Notre évaluation d'un client éventuel comprend une évaluation du profil de risque du client et l'obtention de renseignements généraux sur le client, ses principaux dirigeants, ses administrateurs et ses propriétaires. Au besoin, l'évaluation comprend l'obtention et l'appréciation des renseignements supplémentaires requis pour satisfaire aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables. Afin de maximiser l'objectivité du processus, une équipe centralisée de gestion des risques a été mise sur pied pour mettre en œuvre les procédures de diligence raisonnable pour le compte des équipes de mission.

Un deuxième associé, de même que l'associé évaluateur, approuve chaque évaluation du client éventuel. Lorsque le client est considéré comme étant à « risque élevé », l'associé responsable de la gestion des risques de l'unité fonctionnelle, ou un délégué suffisamment qualifié et expérimenté, participe à l'approbation de l'évaluation.

Évaluation de mission

Nous tenons compte d'une série de facteurs lorsque nous évaluons chaque mission éventuelle, notamment :

- les enjeux d'indépendance et de conflit d'intérêts potentiels;
- l'utilisation prévue et l'objectif des livrables de la mission:
- la question de savoir si les services seraient contraires à l'éthique ou incompatibles avec nos valeurs.

De plus, l'évaluation d'une mission d'audit comprend une évaluation de la compétence de l'équipe de gestion financière du client, ainsi que des compétences et de l'expérience des professionnels de KPMG. Lorsque nous fournissons des services d'audit pour la première fois, des procédures supplémentaires d'évaluation de l'indépendance sont mises en œuvre, y compris un examen des services non liés à l'audit fournis au client et des autres relations d'affaires, financières, ou personnelles pertinentes.

Des évaluations similaires de l'indépendance sont également mises en œuvre lorsqu'un client en audit existant devient une entité d'intérêt public ou que des restrictions additionnelles relatives à l'indépendance s'appliquent à la suite d'un changement dans la situation du client.

Tout problème éventuel en matière d'indépendance ou de conflit d'intérêts est consigné et résolu avant l'acceptation.

Une mission ou un client éventuels seront refusés si un problème potentiel d'indépendance ou de conflit d'intérêts ne peut être résolu de façon satisfaisante conformément aux normes professionnelles et à celles du cabinet, ou s'il existe d'autres problèmes touchant la qualité ou la gestion des risques qui ne peuvent être atténués de manière satisfaisante.

Processus de maintien de la relation client

Nous effectuons une réévaluation annuelle de tous nos clients en audit afin de relever les risques liés au maintien de l'association et les procédures d'atténuation devant être mises en œuvre.

De plus, il faut réévaluer les clients et les missions dès qu'il y a possibilité d'un changement dans leur profil de risque.

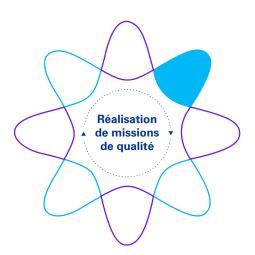
Processus de retrait

Lorsque nous parvenons à une conclusion préliminaire selon laquelle nous devrions nous retirer d'une mission ou d'une relation client, nous nous consultons en interne pour déterminer à quelles responsabilités juridiques, professionnelles et réglementaires nous nous exposons éventuellement à l'égard de cette relation. Nous envisageons également d'autres communications avec les responsables de la gouvernance et toute autre autorité appropriée, comme l'exigent nos obligations professionnelles.

Gestion du portefeuille de clients

Nous avons des politiques et des procédures qui permettent à notre cabinet de surveiller la charge de travail et la disponibilité des associés, des directeurs, des membres des équipes et des membres du personnel affectés aux missions afin de leur donner suffisamment de temps pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Les associés responsables de missions de notre cabinet doivent s'assurer que les membres de l'équipe de mission ont collectivement les compétences et les capacités appropriées, ainsi que le temps voulu pour réaliser la mission conformément aux normes professionnelles et aux exigences des textes légaux et réglementaires. Pour en savoir plus, consultez la section Affecter une équipe ayant les compétences appropriées.



Faire preuve d'indépendance et d'éthique

- Agir avec intégrité et incarner nos valeurs
- Maintenir une mentalité objective, indépendante et éthique, conformément à notre code de conduite et à nos politiques
- Tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin

L'indépendance de l'auditeur est au cœur des normes professionnelles et des exigences réglementaires internationales.

Agir avec intégrité et incarner nos valeurs

Nous savons que la confiance se gagne en agissant comme il se doit. Nous sommes engagés à atteindre les normes les plus strictes en matière de comportement professionnel à l'échelle de notre cabinet, dans tout ce que nous faisons. L'éthique et l'intégrité sont au cœur de notre identité. Dans notre Code de déontologie, nous présentons les responsabilités que tous les employés de KPMG ont les uns envers les

CARE

Cadre d'aide à la prise de décisions éthiques

Considérer

le problème



Analyser

les options pour faire face à la situation



Réagir

en prenant une décision



Evoluer

et réfléchir



autres, envers nos clients et envers le public. Il illustre comment nos valeurs inspirent nos plus grandes aspirations et guident l'ensemble de nos comportements et de nos actions. Chez KPMG, nous offrons à tous nos associés et employés une formation annuelle sur notre Code de déontologie, sur la lutte contre la corruption et sur la conformité aux textes légaux et réglementaires ainsi qu'aux normes professionnelles.

Le cadre d'aide à la prise de décisions éthiques CARE de KPMG (Considérer, Analyser, Réagir, Évoluer) est axé sur l'établissement et le renforcement du lien de confiance, et appuie notre raison d'être, nos valeurs et notre Code de déontologie. Suivi dans l'ensemble de l'organisation, le cadre CARE aide nos employés à prendre des décisions éthiques, surtout lorsqu'ils sont confrontés à une situation difficile ou à un dilemme éthique. Il leur rappelle également qu'ils n'ont pas à prendre ces décisions seuls.

Maintenir une mentalité objective, indépendante et éthique

Les politiques et procédures de KPMG International en matière d'indépendance intègrent le Code de déontologie de l'IESBA, et concernent des questions telles que l'indépendance du cabinet, l'indépendance personnelle, les liens financiers du cabinet, les relations d'emploi, la rotation des associés ainsi que l'approbation des services d'audit et des services autres que d'audit.

Des ajouts sont apportés à ces politiques pour en assurer la conformité aux normes professionnelles et à la réglementation du Canada ainsi qu'aux exigences de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») et du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, selon le cas.

Il incombe à notre associé responsable, Déontologie et indépendance, de communiquer et de mettre en œuvre les politiques et procédures de KPMG, de même que de s'assurer que toutes les politiques et procédures locales supplémentaires en matière d'indépendance sont établies et mises en œuvre de façon efficace.

Les outils automatisés détectent les problèmes potentiels liés à l'indépendance et aux conflits d'intérêts et facilitent le respect de ces exigences. La conformité des cabinets KPMG aux exigences d'indépendance s'inscrit dans le cadre du <u>Programme d'évaluation de la qualité et</u> de la conformité de KPMG (KQCE).

Indépendance financière personnelle

Les cabinets et les professionnels de KPMG ne peuvent détenir d'intérêts financiers interdits dans des clients en audit et en certification de leur cabinet KPMG ni avoir des relations financières interdites avec eux (par définition, un « client en audit » comprend aussi ses entités liées ou ses entités affiliées), leur direction, leurs administrateurs et, au besoin, leurs propriétaires importants. Il est habituellement interdit à tous les associés de KPMG – peu importe leur cabinet ou leur fonction – de détenir des titres émis par les clients d'audit de l'un ou l'autre des cabinets de KPMG.

Les cabinets de KPMG utilisent un système de contrôle de la conformité aux normes d'indépendance en ligne pour aider leurs professionnels à se conformer aux politiques en matière d'indépendance personnelle sur le plan des placements. Le système facilite aussi la surveillance par l'identification et la communication de placements interdits et d'autres activités non conformes (p. ex., un retard dans la communication de l'acquisition d'un placement).

Dans le cadre de notre programme d'audit de la conformité des professionnels aux normes d'indépendance, nous vérifions que les associés et les directeurs respectent cette exigence.

KPMG International énonce des directives et des procédures exigées pour l'audit et l'inspection par les cabinets de KPMG de la conformité de son personnel aux politiques d'indépendance de KPMG, notamment en ce qui concerne les critères de sélection d'échantillons et le nombre minimal de professionnels devant être audités annuellement.

En 2024, 442 employés de KPMG au Canada (contre 418 en 2023) ont été soumis à ces audits, y compris 24 % de nos associés (contre 23 % en 2023).

Relations d'emploi

Tout professionnel de KPMG au Canada fournissant des services à un client en audit ou en certification indépendamment de sa fonction est tenu d'informer l'associé responsable, Déontologie et indépendance, de son cabinet s'il envisage de tenir des négociations visant l'obtention d'un emploi avec ce client. Pour les associés, cette exigence s'applique également à tout client en audit de tout cabinet KPMG qui est une entité

d'intérêt public. Des interdictions particulières et, dans certains cas, des périodes de restriction s'appliquent à l'acceptation de certains rôles chez les clients en audit et en certification.

Indépendance financière du cabinet

Les cabinets de KPMG ne peuvent pas non plus détenir des participations interdites dans des clients en audit, ni entretenir de relation interdite avec eux, leur direction, leurs administrateurs et, au besoin, leurs propriétaires importants.

Le système de contrôle de la conformité aux normes d'indépendance de KPMG enregistre les participations directes et les participations indirectes significatives dans des entités et des fonds cotés (ou des placements similaires), de même que dans des entités et des fonds non cotés, y compris des placements détenus dans des régimes de retraite et d'avantages sociaux connexes.

Les cabinets de KPMG doivent également enregistrer les relations d'emprunt et de financement de capitaux de même que les comptes de dépôt, de fiducie et de courtage dans lesquels sont détenus les actifs du cabinet membre. Tous les ans, nous confirmons notre conformité aux exigences d'indépendance dans le cadre du programme KQCE.

Relations d'affaires et fournisseurs

Nous avons établi des politiques et des procédures afin de nous assurer de maintenir nos relations d'affaires avec les clients en audit et en certification conformément au Code de déontologie de l'IESBA et à d'autres exigences applicables en matière d'indépendance, comme celles promulguées par la SEC.

Ces exigences comprennent l'établissement et le maintien d'un processus visant à évaluer les conséquences que des ententes envisagées avec des tiers pourraient avoir pour l'indépendance de l'auditeur.

Toutes les relations d'affaires éventuelles avec des clients en audit ou en certification sont évaluées pour déterminer si elles risquent de poser des problèmes liés à l'indépendance de l'auditeur ou d'entraîner des conflits d'intérêts. Une relation impliquant un tiers fournisseur de services, auquel un cabinet de KPMG peut avoir recours dans le cadre des missions exécutées pour le compte

de clients ou à d'autres fins, doit également être évaluée afin de déterminer si ledit tiers possède les compétences nécessaires à la prestation des services pertinents. Les personnes qui fournissent les services sont tenues de confirmer qu'elles comprennent les exigences applicables en matière de déontologie et d'indépendance et qu'elles s'y conformeront, et elles sont également tenues de suivre une formation en déontologie. Les tiers qui fournissent des services à des clients en audit ou en certification sont tenus de suivre la formation sur l'indépendance.

Acquisitions d'entreprises, admissions et placements

Toute décision d'acquérir une entreprise ou un autre cabinet, ou d'investir dans une entreprise ou un autre cabinet, exige la mise en œuvre de procédures de contrôle diligent suffisantes afin de relever et de résoudre les problèmes potentiels liés à l'indépendance et à la gestion des risques avant la conclusion de l'opération. Des consultations spécifiques avec KPMG International sont requises afin que les questions d'indépendance et autres soient réglées lors de l'intégration de l'entreprise à l'organisation mondiale dans son ensemble.

Formation sur l'indépendance et confirmations

Tous les associés et les professionnels affectés au service à la clientèle de KPMG, de même que certaines autres personnes, sont tenus de suivre les formations sur l'indépendance au moment de leur entrée en fonction au sein de KPMG, et tous les ans par la suite, et doivent signer une confirmation annuelle relative à la conformité.

Services autres que d'audit

Tous les cabinets de KPMG ont convenu de se conformer, à tout le moins, au Code de déontologie de l'IESBA et aux lois et aux règlements applicables en ce qui a trait à l'étendue des services pouvant être fournis aux clients en audit.

Le système de vérification des conflits d'intérêts et des problèmes d'indépendance obligatoire de KPMG permet de veiller à notre conformité aux exigences en matière d'indépendance. Dans le cadre du processus d'acceptation de la mission, il est exigé d'entrer certaines informations sur toutes les missions éventuelles, y compris les descriptions détaillées des services, les livrables et les honoraires estimés. Si la mission

concerne un client en audit, la soumission doit aussi comprendre une évaluation des menaces à l'indépendance et des sauvegardes correspondantes.

Les associés leaders responsables des missions d'audit sont tenus de maintenir les structures de groupe de leurs clients en audit cotés en bourse et de certains autres clients en audit, y compris leurs entités liées ou affiliées. Ils ont aussi la responsabilité de repérer et d'évaluer toute menace pour l'indépendance pouvant résulter de la fourniture d'un service proposé autre que d'audit et les sauvegardes pouvant être mises en place pour y répondre.

Il est interdit aux cabinets de KPMG d'évaluer ou de rémunérer les associés en audit en fonction de la vente de services autres que d'audit à des clients en audit.

Dépendance à l'égard des honoraires

Les cabinets de KPMG ont convenu de consulter l'associé responsable de la gestion des risques de leur région lorsqu'il est prévu que le total des honoraires pour un client en audit qui est une entité d'intérêt public dépassera 10 % des honoraires annuels du cabinet de KPMG

pendant deux années consécutives. Si le total des honoraires pour un client en audit qui est une entité d'intérêt public et de ses entités liées représente plus de 15 % du total des honoraires reçus par un cabinet de KPMG donné au cours d'une seule année, ces informations doivent être communiquées aux responsables de la gouvernance du client en audit. Si le total des honoraires continue d'être supérieur à 15 % pendant deux années consécutives, nous retiendrons les services d'un associé d'un autre cabinet de KPMG à titre de réviseur du CQM, et la dépendance à l'égard des honoraires sera rendue publique.

Éviter tout conflit d'intérêts

Il incombe à tous les cabinets et à tous les membres du personnel de KPMG d'identifier et de gérer les conflits d'intérêts, qui sont des circonstances ou des situations qui sont ou peuvent être perçues comme ayant une incidence sur la capacité d'un cabinet ou d'un de ses associés ou employés d'être objectifs ou d'agir autrement sans parti pris.

Les cabinets de KPMG ont recours au système de vérification des conflits d'intérêts et des problèmes d'indépendance obligatoire afin de pouvoir prendre des mesures conformes aux exigences des textes légaux et des normes professionnelles en réponse aux conflits relevés.

Il est interdit au personnel et aux cabinets de KPMG d'offrir des incitatifs aux clients en audit et en certification ou d'en accepter d'eux, y compris des cadeaux ou toute forme d'hébergement, à moins qu'ils soient d'une valeur négligeable et sans conséquence.

Violations de l'indépendance

Les membres du personnel de KPMG doivent signaler à l'associé responsable, Déontologie et indépendance, de notre cabinet tout manquement aux règles d'indépendance dès qu'ils en prennent connaissance. Les violations des exigences en matière d'indépendance du Code de déontologie de l'IESBA ou d'autres exigences externes en matière d'indépendance doivent être communiquées aux responsables de la gouvernance.

Nous avons une politique disciplinaire relativement aux infractions aux politiques en matière d'indépendance qui intègre des mesures disciplinaires proportionnelles à la gravité des manquements.

Rotation des associés et des cabinets

Rotation des associés

Nos associés sont assujettis à la rotation périodique de leurs responsabilités envers les clients en audit. Les exigences limitent le nombre d'années consécutives au cours desquelles des associés occupant certains postes peuvent fournir des services d'audit à un client. Lorsque la limite est atteinte, il s'ensuit une période de « temps mort » pendant laquelle ces associés font l'objet de limites quant au rôle qu'ils peuvent assumer.

Rotation des cabinets

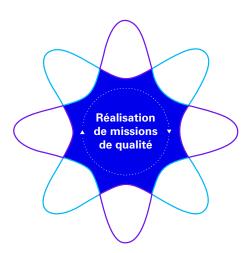
Dans certains pays et territoires, les cabinets de KPMG ne peuvent à agir à titre d'auditeur pour un client en audit particulier que pendant une période donnée, et ils ne peuvent continuer à agir à titre d'auditeur pour ce client pendant un certain temps par la suite. Les cabinets de KPMG de ces pays et territoires sont tenus de mettre en place des processus pour assurer le suivi et la gestion de la conformité aux exigences en matière de rotation des cabinets d'audit.

Tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin

Nous n'avons aucune tolérance à l'égard de la corruption.

Les associés et les employés des cabinets de KPMG sont tenus de suivre une formation portant sur la conformité aux lois, aux règlements et aux normes professionnelles en matière de lutte contre la corruption, y compris le signalement des cas avérés ou suspectés de non-conformité.

Pour obtenir plus d'informations sur les politiques anticorruption de KPMG International, veuillez consulter le <u>site sur la lutte contre la corruption</u> (en anglais).



Réalisation de missions de qualité

- Consultation, au besoin
- Évaluation critique des éléments probants, en ayant recours au jugement professionnel et à l'esprit critique
- Direction, encadrement, supervision et revue
- Appui et documentation adéquats des conclusions

La façon dont un audit est réalisé est tout aussi importante que le résultat final. Tous les membres du personnel de KPMG doivent faire preuve de comportements conformes à nos valeurs et suivre les politiques et procédures en matière de réalisation d'audits efficaces et efficients.

Consultation, au besoin

Encourager une culture de consultation

KPMG encourage un état d'esprit ouvert à la consultation qui soutient nos équipes de mission tout au long de leurs processus décisionnels. Cet aspect joue un rôle essentiel dans la qualité de nos services d'audit et de certification. Dans notre cabinet, les équipes de mission sont tenues de tenir des consultations à l'interne lorsque des questions complexes ou litigieuses sont soulevées dans le cadre d'une mission.

Pour y parvenir, notre cabinet a établi des protocoles de consultation et de documentation pour les questions significatives, y compris des procédures visant à faciliter la résolution des divergences d'opinions sur des questions soulevées dans le cadre d'une mission. En outre, les manuels d'audit, de certification, d'information financière et de gestion des risques énoncent également des exigences spécifiques en matière de consultation à l'égard de certaines questions.

Consultation technique et ressources mondiales

Du soutien technique en matière de comptabilité, d'audit et de certification est offert à tous les cabinets de KPMG par le biais d'un certain nombre d'équipes mondiales spécialisées.

Groupe sur la méthodologie d'audit à l'échelle mondiale de KPMG (GAMG)

Il élabore la méthodologie d'audit et de certification de l'organisation KPMG en suivant les exigences des normes d'audit et de certification applicables de l'IAASB, du PCAOB et de l'AICPA.

Groupe Solutions mondiales de KPMG (KGSG)

Il élabore et déploie des solutions d'audit et de certification à l'échelle mondiale, y compris des innovations en matière de technologie et d'automatisation.

Les équipes du KGSG et du GAMG ont des expériences diversifiées et des façons de penser novatrices qui permettent de continuer de faire évoluer les capacités d'audit et de certification des cabinets de KPMG.

Groupe Normes internationales (ISG)

Il élabore des directives à l'échelle mondiale visant à favoriser l'uniformité de l'interprétation faite par les cabinets de KPMG des normes IFRS de comptabilité et des normes IFRS d'information sur la durabilité, ainsi qu'à favoriser une réponse uniforme aux questions émergentes en comptabilité et en audit.

Groupe Normes du PCAOB (PSG)

Il veille à l'uniformité de l'interprétation des normes d'audit du PCAOB dans les audits, par les cabinets de KPMG, de composantes non américaines et d'émetteurs privés étrangers et de composantes non américaines d'émetteurs inscrits auprès de la SEC, au sens des règlements de la SEC. Le PSG contribue également à l'élaboration de la formation à l'intention des auditeurs qui travaillent sur des missions d'audit réalisées selon les normes du PCAOB et, dans la mesure du possible, facilite l'accès à cette formation.

Ressources de la pratique professionnelle des cabinets KPMG

Elles offrent des conseils sur des questions liées à l'audit, à la certification et à la comptabilité technique aux professionnels en audit et en certification, en impliquant des équipes régionales ou mondiales, au besoin. Le SPP de KPMG au Canada joue un rôle crucial pour le soutien de la fonction Audit et certification. Il transmet aux professionnels du service à la clientèle des directives techniques à l'égard de certaines questions liées aux missions, en plus d'élaborer et de distribuer des directives thématiques sur des questions locales émergentes et les normes professionnelles canadiennes. De plus, il distribue des directives internationales sur les IFRS et les normes ISA.

Grâce aux liens qu'ils ont établis avec différentes équipes d'experts techniques à l'échelle mondiale, ainsi qu'à leur participation active au processus d'établissement de normes au Canada, les professionnels du SPP définissent et défendent les positions de KPMG à l'égard de sujets d'actualité sur lesquels se penchent des organismes de réglementation et autres organismes de normalisation. De plus, ils travaillent étroitement avec le groupe Normes internationales (ISG) de KPMG, situé à Londres, sur des questions portant sur les normes internationales de comptabilité et d'audit, et avec les professionnels du SPP de KPMG aux États-Unis, situés à New York, sur des guestions concernant les normes de comptabilité et d'audit établies par le Financial Accounting Standards Board (« FASB »), le PCAOB, l'Emerging Issues Task Force (« EITF ») et l'Auditing Standards Board de l'AICPA.

Évaluation critique des éléments probants, en ayant recours au jugement professionnel et à l'esprit critique

Dans le cas de tous les audits de KPMG, la nature et l'étendue des éléments probants que nous recueillons sont adaptées à l'évaluation des risques. Nous prenons en considération tous les éléments probants pertinents obtenus au cours de l'audit, y compris les éléments probants contradictoires ou incohérents.

Chaque membre de l'équipe doit exercer son jugement professionnel et faire preuve d'esprit critique tout au long des missions d'audit. L'esprit critique implique une remise en question et une vigilance constante face aux contradictions ou aux incohérences dans les éléments probants. Le jugement professionnel englobe la nécessité d'être attentif aux préjugés qui peuvent constituer une menace au bon jugement.

Direction, encadrement, supervision et revue

Intégrer l'encadrement, la supervision et la revue continus

Nous favorisons l'encadrement afin de permettre à nos professionnels de réaliser leur plein potentiel. Les principes fondamentaux de l'encadrement sont intégrés dans le programme de formation en audit, et nous encourageons un environnement favorisant l'apprentissage dans lequel les associés et les professionnels de KPMG contribuent au développement de la capacité de l'équipe, à l'encadrement des autres membres de l'équipe et au partage de l'expérience, tout en dirigeant, en supervisant et en révisant les travaux.

Contrôle de la qualité de la mission (« CQM »)

La revue par le responsable du CQM est un élément important de notre approche en matière de gestion de la qualité. Nous avons convenu de nommer un responsable du CQM pour chaque mission d'audit, y compris toute revue connexe de l'information financière intermédiaire, de toutes les entités cotées, des entités faisant l'objet d'un

grand intérêt public, des entités non cotées à risque élevé, à moins d'une exception accordée par un associé responsable de la gestion des risques, des missions devant faire l'objet d'une revue par le responsable du CQM en vertu des textes légaux et réglementaires applicables, et d'autres missions, y compris certaines missions de certification telles que désignées par notre associé directeur canadien, Qualité et gestion des risques ou notre associé directeur canadien, Audit et certification.

Une revue de la qualité de la mission est une évaluation objective des jugements importants portés par l'équipe de mission et des conclusions connexes de celle-ci, réalisée par le responsable du CQM au plus tard à la date du rapport. L'évaluation des jugements importants par le responsable du CQM porte notamment sur l'évaluation faite par l'équipe de mission des risques importants, y compris les risques de fraude, des procédures mises en œuvre pour y répondre et la question de savoir si les conclusions connexes sont appropriées. La revue de la qualité de la mission n'est achevée qu'une fois que le responsable du CQM est convaincu que toutes les guestions importantes soulevées ont été résolues.

KPMG cherche constamment à renforcer et à améliorer le rôle joué par le responsable du CQM pour les audits. Le cabinet a donc pris diverses mesures en ce sens, y compris la publication de directives sur les pratiques exemplaires, l'intégration de certaines exigences relatives à la revue dans nos flux des travaux de l'audit et de la certification, l'élaboration de politiques concernant la reconnaissance, la nomination et la formation des responsables du CQM, et l'assurance que suffisamment de temps a été alloué au rôle dans les prévisions de la charge de travail de l'associé dans le cadre de l'examen annuel de la charge de travail de l'associé.

Appui et documentation adéquats des conclusions

Rapports

Engagement leaders form all opinions and Les leaders de la mission forment toutes leurs opinions et conclusions pour les missions d'audit, de certification et d'examen en se fondant sur les travaux exécutés et sur les éléments probants obtenus.

Pour préparer les rapports des auditeurs et de certification, les leaders de missions ont accès à des directives sur la production des rapports et à du soutien technique par des consultations auprès de notre Service de la pratique professionnelle, en particulier si des questions importantes doivent être communiquées aux utilisateurs du rapport des auditeurs (p. ex., une modification de l'opinion ou l'inclusion d'un paragraphe « Observations » ou d'un paragraphe « Autres points »).

Documentation des missions

La documentation de l'audit de notre cabinet est préparée et réunie conformément à la politique de KPMG International et aux normes d'audit applicables. Nous avons mis en place des sauvegardes pour préserver la confidentialité et l'intégrité des informations des clients et du cabinet, et nous avons réduit le délai accordé pour réunir la documentation de l'audit.



Évaluer les risques liés à la qualité

 Identifier et comprendre les risques susceptibles de compromettre la qualité et mettre en œuvre des réponses efficaces

La qualité des services d'audit et de certification de KPMG repose sur le système fondamental de gestion de la qualité et notre approche à l'égard de l'ISQM 1 met l'accent sur la cohérence et la robustesse des contrôles au sein de nos processus.

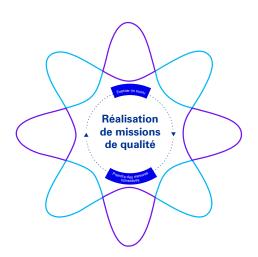
Identifier les risques susceptibles de compromettre la qualité et mettre en œuvre des réponses efficaces

KPMG International met en œuvre un processus itératif annuel d'évaluation des risques (« I-RAP ») afin de déterminer les objectifs de base prévus en matière de qualité, les risques liés à la qualité et les points à risque liés aux processus (et les réponses à apporter à ces risques, y compris les contrôles) que tous les cabinets membres de KPMG conviennent d'adopter. En reconnaissance du fait que nous sommes responsables de la conformité de notre système de gestion de la qualité à l'ISQM 1, nous mettons également en œuvre notre propre processus itératif annuel d'évaluation des risques, en tenant compte des faits et circonstances propres à notre cabinet pour déterminer s'il y a des

objectifs en matière de qualité, des risques liés à la qualité, des points à risque liés aux processus ou des réponses à ces risques, y compris des contrôles, supplémentaires.

Cette approche uniforme à l'échelle mondiale :

- établit les contrôles minimaux à mettre en place dans tous les processus de systèmes de gestion de la qualité des cabinets de KPMG en réponse aux risques identifiés à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs de qualité de ce système;
- définit la méthodologie du système de gestion de la qualité utilisé par les cabinets de KPMG dans le cadre de leur évaluation annuelle de ce système pour déterminer si les contrôles de ce dernier sont efficaces et si les objectifs de ce système ont été atteints.



Surveiller et corriger

- Surveiller et évaluer la qualité avec rigueur
- Obtenir des évaluations et donner suite aux parties prenantes
- Effectuer une analyse des causes profondes et concevoir et mettre en œuvre des plans de mesures correctrices

Des programmes intégrés de surveillance de la qualité et de conformité permettent aux cabinets de KPMG de relever les déficiences dans la qualité, d'effectuer des analyses des causes profondes et d'élaborer, de mettre en place et de communiquer des plans de mesures correctives, tant pour les missions d'audit prises individuellement que pour le système de gestion de la qualité dans son ensemble.

Surveiller et évaluer la qualité avec rigueur

Amélioration continue

Les cabinets de KPMG ont pris l'engagement d'améliorer continuellement la qualité, l'uniformité et l'efficience de leurs audits. Les programmes de surveillance de la qualité et de conformité prévoient une approche uniforme à l'échelle mondiale pour tous les cabinets membres de KPMG, notamment en ce qui concerne la nature et l'étendue des tests et des informations à fournir. Au cabinet, nous prenons en considération les résultats de nos

programmes de surveillance interne ainsi que les résultats des programmes d'inspection externe et nous prenons les mesures appropriées.

Programmes de surveillance interne et de conformité

Les cabinets de KPMG ont convenu d'utiliser les programmes de surveillance de la qualité et de conformité élaborés par KPMG International afin d'identifier les problèmes de qualité, d'effectuer des analyses des causes profondes et d'élaborer des plans de mesures correctives, tant pour les audits individuels que pour leur système de gestion de la qualité dans son ensemble.

Les programmes évaluent ce qui suit :

- l'exécution de la mission conformément aux normes professionnelles applicables, aux lois et à la réglementation applicables ainsi qu'aux politiques et aux procédures clés de KPMG International;
- notre conformité aux politiques et aux procédures clés de KPMG International et la pertinence, le caractère approprié et le fonctionnement efficace des principales politiques et procédures de contrôle de la qualité.

Les programmes de surveillance interne et de conformité contribuent également à l'évaluation de l'efficacité du fonctionnement de notre système de contrôle de la qualité. Ces programmes comprennent notamment ce qui suit :

- examen de la qualité de la prestation (« EQP ») de l'audit;
- programme d'évaluation de la qualité et de la conformité de KPMG (KQCE);
- programme mondial d'examen de la qualité et de la conformité (GQ&CR).

Les résultats des programmes intégrés de surveillance et de conformité sont communiqués et nous établissons des plans d'action pour apporter des améliorations au besoin. Les résultats sont également pris en compte par KPMG International.

Programme d'examen de la qualité de la prestation de l'audit

Le programme d'EQP d'audit évalue le rendement dans le cadre des missions et définit les possibilités d'amélioration de la qualité des missions.

Approche fondée sur le risque

Chaque leader de mission de chaque cabinet de KPMG est évalué au moins une fois au cours d'un cycle de quatre ans. Une approche fondée sur le risque sert à la sélection des missions.

Le programme d'EQP de l'audit est élaboré par le groupe Qualité et gestion des risques à l'échelle mondiale. Nous déployons le programme d'EQP tous les ans conformément aux instructions en la matière de KPMG International, lesquelles favorisent l'uniformité à l'échelle de l'organisation KPMG. La responsabilité du programme d'EQP revient à l'associé responsable de la gestion des risques de notre cabinet. Les examens sont supervisés par un réviseur principal expérimenté et indépendant provenant d'un autre cabinet de KPMG. Les résultats des EQP sont communiqués à KPMG International.

Évaluations tirées de l'EQP en audit

À l'échelle de l'organisation mondiale, des critères uniformes sont utilisés pour déterminer la cote des missions et évaluer les pratiques d'audit des cabinets de KPMG. Les missions d'audit sélectionnées aux fins de l'examen obtiennent la mention « Conforme », « Conforme, améliorations requises » ou « Non conforme ».

Pour la période de cinq ans close le 30 septembre 2024, notre programme d'EQP n'a permis de relever aucun problème considéré comme ayant une incidence significative sur la prestation de services d'audit et de certification par le cabinet. Comme la plupart des sociétés pourvues d'un programme d'examen de la qualité, nous déterminons les domaines nécessitant une amélioration continue. Au besoin, nous procédons

	2024	2023	2022
Total des EQP en audit et en certification*	123	126	92
Pourcentage des leaders responsables de missions ayant fait l'objet d'un examen	32	30	23
Nombre d'examinateurs ne provenant pas de KPMG au Canada	9	10	5
Pourcentage des examinateurs ne provenant pas de KPMG au Canada	9	11	8

^{*}Comprend les autres missions de services connexes conformes à l'ISQM 1

à une analyse formelle des causes profondes à l'égard des problèmes liés à la qualité de l'audit, et nous mettons en place des mesures correctives en réponse aux causes profondes relevées. Ces mesures comprennent l'amélioration des politiques et des directives, ainsi que des communications et de la formation pour nos associés, nos directeurs et notre personnel.

Programme d'évaluation de la qualité et de la conformité de KPMG

Le programme d'évaluation de la qualité et de la conformité de KPMG (KQCE) englobe les exigences en matière de tests et d'évaluation du système de gestion de la qualité d'un cabinet de KPMG, qui sont nécessaires pour étayer leur conformité à l'ISQM 1 et aux politiques en matière de qualité et de gestion des risques. Tous les cabinets de KPMG sont tenus de respecter les exigences du programme.

Le programme KQCE annuel couvre la période allant du 1^{er} octobre au 30 septembre et contribue à étayer nos conclusions sur l'efficacité du fonctionnement de notre système de gestion de la qualité au 30 septembre et sur la conformité aux politiques en matière de qualité et de gestion des risques.

Examen de la qualité et de la conformité à l'échelle mondiale

Le programme d'examen de la qualité et de la conformité à l'échelle mondiale (GQ&CR) est un programme de surveillance de KPMG International. L'objectif du programme de GQ&CR est d'évaluer la conformité d'un cabinet à certaines politiques de KPMG International, y compris celles qui ont trait à la gouvernance et au système de gestion de la qualité.

Les cabinets sont sélectionnés aux fins d'examen selon une approche fondée sur les risques, qui prend en compte un certain nombre de facteurs, y compris la situation financière, les risques par pays, les résultats des programmes de surveillance et des sondages auprès du personnel, chaque cabinet étant assujetti à un tel programme au moins une fois au cours d'un cycle de quatre ans.

L'équipe d'examen de la qualité et de la conformité à l'échelle mondiale est composée d'associés et de directeurs indépendants du cabinet faisant l'objet de l'examen.

Rapports sur les programmes internes de surveillance et de conformité

Les constatations découlant des programmes de surveillance et de conformité sont transmises à nos professionnels au moyen de communications écrites, d'outils de formation interne et de réunions périodiques avec le leadership.

Les constatations sont également soulignées dans les programmes de surveillance et de conformité subséquents afin d'évaluer l'étendue de l'amélioration continue.

Les associés leaders responsables de missions d'audit sont avisés des EQP en audit jugés comme non conformes dans le cadre de leurs missions transfrontalières respectives.

Suivi et prise de mesures correctives

Dans notre cabinet, nous élaborons des plans de mesures correctives en réponse aux constatations identifiées dans le cadre de nos programmes de surveillance et de conformité.

Les progrès réalisés par rapport aux plans d'action sont suivis et les résultats sont communiqués, au besoin, aux dirigeants régionaux et mondiaux.

Obtenir et évaluer les commentaires des parties prenantes et y donner suite

Organismes de réglementation

Le 19 octobre 2024, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») a publié son Rapport d'informations sur la qualité de l'audit : Résultats intermédiaires des inspections de 2024. Ce rapport fait état des résultats cumulatifs pour l'année considérée des inspections des dossiers de mission ainsi que des observations relatives aux progrès que les quatre plus grands cabinets d'experts-comptables du Canada, y compris notre cabinet, ont accomplis en ce qui a trait aux normes de gestion de la qualité, à l'indépendance de l'auditeur, et à l'identification et à l'évaluation des risques. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport en visitant le site Web du CCRC à l'adresse https://cpab-ccrc.ca/fr/accueil.

KPMG au Canada et le CCRC ont des objectifs communs, soit l'amélioration de la qualité de l'audit et le maintien de la confiance du public envers les marchés financiers. L'inspection des cabinets d'experts-comptables représente un élément important de ce projet, et nous appuyons pleinement la responsabilité du CCRC.

Chaque année, le CCRC inspecte notre cabinet et lui remet ensuite un rapport confidentiel sur les résultats de son inspection. Selon les règles du CCRC, les résultats de l'inspection ainsi que les recommandations et autres commentaires compris dans ce rapport ne peuvent être rendus publics ni par le CCRC ni par les cabinets faisant l'objet d'une inspection. Nous n'avons pas encore reçu le rapport définitif de 2024, mais nous avons pleinement l'intention de mettre en application toute recommandation d'amélioration que le CCRC pourrait formuler relativement à notre système de gestion de la qualité et à la réalisation de nos missions.

Nous exprimons des opinions d'audit sur les états financiers d'émetteurs inscrits auprès de la SEC des États-Unis. De ce fait, nous sommes également inscrits auprès du PCAOB, et nous avons fait l'objet d'une inspection annuelle menée par le PCAOB de 2005 à 2017, et tous les deux ans depuis lors.

Pour chaque inspection, le PCAOB applique une méthode fondée sur les risques pour sélectionner les missions d'audit en vue de son examen et met en œuvre certaines procédures à l'égard des systèmes de contrôle qualité de KPMG au Canada. Le 7 novembre 2022, le PCAOB a publié son rapport sur les inspections qu'il a menées auprès de notre cabinet en 2021.

Ces rapports du PCAOB sont divisés en deux parties. La partie I est un document public qui comprend des observations sur des missions particulières qui ont été examinées par le PCAOB. La partie II est un document confidentiel qui comprend les observations du PCAOB sur nos systèmes de contrôle qualité, en ce qui a trait à l'exécution de l'audit et à certains aspects fonctionnels à l'échelle du cabinet. Cette partie du rapport ne sera rendue publique que si l'un des commentaires ou l'une des observations du PCAOB n'est pas traité de façon adéquate dans les 12 mois suivant la date du rapport.

Nous avons pris l'engagement de donner suite rapidement à tous les rapports. Les rapports d'inspection pour KPMG au Canada se trouvent sur le site Web du PCAOB à l'adresse https://www.pcaobus.org/ (en anglais).

Nous sommes également inscrits auprès du Financial Reporting Council du Royaume-Uni et de la Commission de surveillance du secteur financier de la Norvège.

Nous tenons compte de chacune des constatations et des recommandations de la part des autorités de réglementation, et nous prenons des mesures pour remédier aux déficiences et améliorer les politiques et les procédures, s'il y a lieu.

Nous ne sommes au courant d'aucune demande d'informations ni d'aucune enquête visant le cabinet ou l'un de ses associés qui émanerait d'autorités gouvernementales ou réglementaires et qui pourrait avoir une incidence significative sur les activités du cabinet ou sur sa capacité de remplir ses obligations à titre d'auditeur indépendant auprès de ses clients.

KPMG International entretient des communications bilatérales régulières avec l'International Forum of Independent Audit Regulators (« IFIAR »), principalement par le biais de son Global Audit Quality Working Group (« GAQWG »), pour discuter de questions thématiques relatives à la qualité de l'audit ainsi que de stratégies d'amélioration ciblées.

Nous apprécions le dialogue ouvert, honnête et transparent que l'IFIAR favorise à l'égard des questions liées à la qualité de l'audit à l'échelle mondiale.

Chaque cabinet de KPMG est tenu d'entretenir des relations professionnelles et respectueuses avec les organismes de réglementation pertinents, y compris en communiquant de façon proactive, en répondant aux questions en temps opportun et en prenant les mesures correctives appropriées.

Rétroaction des clients

Nous sollicitons de façon proactive la rétroaction des clients au moyen de discussions en personne et de sondages de tiers afin d'effectuer un suivi de leur satisfaction à l'égard des services fournis.

Suivi des plaintes

Nous avons mis en place des procédures de suivi et de traitement des plaintes reçues concernant la qualité de notre travail. Ces procédures sont expliquées sur notre <u>site</u>.

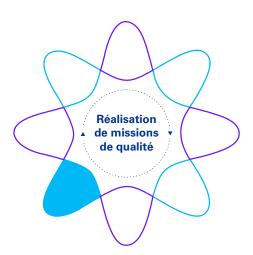
Effectuer une analyse des causes profondes et concevoir et mettre en œuvre des plans de mesures correctrices

Au sein de notre cabinet, notre système de gestion de la qualité constitue le fondement d'une prestation uniforme de missions de qualité, et notre programme d'analyse des causes profondes fait partie intégrante de la composante Suivi et prise de mesures correctives du système de gestion de la qualité, et est le moteur d'améliorations de la qualité de l'audit. En nous appuyant sur les données des programmes de

surveillance interne, des inspections externes et d'autres activités, nous identifions les problèmes liés à la qualité de l'audit et effectuons une analyse des causes profondes correspondant à la nature et à la gravité des problèmes. Nous continuons de renforcer notre analyse des causes profondes, et nous avons conçu notre programme d'analyse des causes profondes conformément au matériel de formation portant sur le sujet, qui est uniforme à l'échelle mondiale, et au guide en la matière de KPMG International.

Nous concevons et mettons en œuvre des mesures correctives qui répondent aux causes profondes relevées des problèmes liés à la qualité de l'audit et, par la suite, nous effectuons le suivi de l'efficacité de ces mesures. Le plan de mesures correctives issu de l'analyse des causes profondes et le suivi de ses résultats sont communiqués, au besoin, aux dirigeants régionaux et mondiaux.

Notre associé directeur canadien, Audit et certification, est responsable de la qualité de l'audit, y compris les plans de mesures correctives en réponse aux problèmes de qualité de l'audit. L'associé directeur canadien, Qualité et gestion des risques, du cabinet effectue le suivi de la mise en œuvre du ou des plans de mesures correctives.



Communiquer efficacement

- Fournir des renseignements éclairés et maintenir des communications bilatérales ouvertes et honnêtes
- Mener l'enquête mondiale auprès du personnel et en faire <u>le suivi</u>

Nous sommes conscients qu'un autre facteur important qui contribue au maintien de la qualité de l'audit et de la certification est d'obtenir sans délai la rétroaction des principales parties prenantes et d'agir en conséquence.

Fournir des renseignements éclairés et maintenir des communications bilatérales ouvertes et honnêtes

Communication avec les responsables de la gouvernance

Nous insistons sur l'importance de tenir les responsables de la gouvernance au courant des questions soulevées tout au long de l'audit au moyen de directives et de ressources à l'appui.

Pour y parvenir, nous délivrons des rapports et des présentations, nous participons au comité d'audit et aux conseils d'administration, et nous prenons part à des discussions informelles continues avec la direction et les membres du comité d'audit.

Le rôle des comités d'audit est essentiel pour appuyer la qualité de l'audit, en supervisant la relation entre la société et l'auditeur et en remettant en question ce que font les auditeurs et la façon dont ils le font.

Centre des leaders pour conseils d'administration de KPMG

Les conseils d'administration n'ont jamais dû répondre à des demandes aussi grandes. Dans le monde d'aujourd'hui, les attentes envers les administrateurs et les membres des comités d'audit sont sans précédent. Le <u>Centre des leaders pour conseils d'administration</u> de KPMG au Canada communique aux administrateurs les perspectives, les renseignements et les outils nécessaires à l'exécution de leur mandat et fournit aux comités d'audit des ressources axées sur le renforcement de la surveillance de l'information financière et de la qualité de l'audit.

Institut mondial des IFRS

L'Institut mondial des IFRS (en anglais) de KPMG fournit des informations et des ressources aidant les membres des conseils d'administration et des comités d'audit, les cadres, les dirigeants, les parties prenantes et les représentants gouvernementaux à obtenir des renseignements et des documents de leadership éclairé au sujet des référentiels mondiaux d'information financière et de durabilité en évolution.

Mener l'enquête mondiale auprès du personnel et en faire le suivi

Nous ne pouvons mettre en application notre approche en matière de qualité de l'audit sans bénéficier d'un personnel engagé et talentueux. Chaque année, nous invitons tous nos employés à répondre à notre enquête mondiale auprès du personnel afin qu'ils donnent leur avis sur leur expérience de travail au cabinet. Ces résultats peuvent être analysés selon différents facteurs, notamment par fonction ou région géographique, échelon, poste ou sexe, pour mieux orienter la prise de mesures.

Grâce à l'enquête mondiale auprès du personnel, notre cabinet mesure l'engagement de son personnel et obtient des renseignements supplémentaires sur ce qui motive cet engagement de la part de son personnel. L'enquête comprend des questions spécifiques liées à la qualité de l'audit auxquelles toutes les personnes ayant participé à un audit au cours des 12 derniers mois sont invitées à répondre, ce qui nous donne un ensemble de données particulier pour les questions liées à la qualité de l'audit.

Cette enquête procure aussi à notre leadership et au leadership mondial de KPMG des informations liées à la qualité et aux comportements à risque, à la qualité de l'audit, au maintien des valeurs de KPMG et aux attitudes du personnel et des associés envers la qualité, le leadership et le ton donné par la direction.

KPMG au Canada participe à l'enquête mondiale auprès du personnel, examine les résultats et prend des mesures appropriées pour communiquer les constatations de cette enquête et y réagir. Les résultats de l'enquête mondiale et les mesures de suivi appropriées sont aussi cumulés pour l'organisation mondiale et présentés

chaque année au conseil d'administration de KPMG International.

Des analyses spécifiques pour l'audit des résultats de l'enquête mondiale auprès du personnel sont également effectuées, qui mettent particulièrement l'accent sur la qualité de l'audit. Les résultats et les principaux thèmes sont présentés au comité directeur mondial, Audit, sur une base annuelle, et des mesures correctrices appropriées sont envisagées, au besoin. Chaque année, un plan d'action mondial relatif à l'enquête mondiale auprès du personnel pour l'audit est également communiqué.

	L'engagement de KPMG envers la qualité est apparent au quotidien.	Mes supérieurs font preuve de sens de l'éthique et d'honnêteté dans leur comportement.	Je crois que je peux signaler des manquements à l'éthique sans crainte de représailles.
2024	88 %	91 %	83 %
2023	89 %	91 %	83 %
2022	88 %	95 %	85 %

Source : Enquête mondiale auprès du personnel de KPMG, 2024 (participants canadiens, groupe Audit et certification)

Information financière

Les informations financières suivantes se rapportent à l'exercice de KPMG au Canada clos le 30 septembre 2024. Tous les montants sont exprimés en millions de dollars canadiens.

Produits regroupés tirés de l'audit des états financiers* de sociétés dont le siège social n'est pas situé dans un pays de l'UE/ l'EEE et qui négocient des valeurs mobilières sur des marchés réglementés de l'UE	44,3
Produits regroupés tirés de la prestation de services non liés à l'audit permis** à des sociétés dont le siège social n'est pas situé dans un pays de l'UE/l'EEE et qui négocient des valeurs mobilières sur des marchés réglementés de l'UE	5,2
Produits regroupés tirés de l'audit des états financiers* de sociétés dont le siège social n'est pas situé au Royaume-Uni et qui négocient des valeurs mobilières sur des marchés réglementés du Royaume-Uni	44,6
Produits regroupés tirés de la prestation de services non liés à l'audit permis** à des sociétés dont le siège social n'est pas situé au Royaume-Uni et qui négocient des valeurs mobilières sur des marchés réglementés du Royaume-Uni	6,2
Produits regroupés de KPMG au Canada tirés de l'audit des états financiers	695
Produits regroupés de KPMG au Canada tirés de la prestation de services non liés à l'audit permis	2 158
Total des produits bruts*** de KPMG au Canada, y compris les montants indiqués ci-dessus	2 853

^{*} Des produits de 42,3 millions de \$ tirés de l'audit d'états financiers sont inclus dans les produits non liés à l'UE/à l'EEE et dans les produits non liés au Royaume-Uni ci-dessus.

^{**} Des produits de 5,2 millions de \$ tirés de la prestation de services non liés à l'audit permis sont inclus dans les produits non liés à l'UE/à l'EEE et dans les produits non liés au Royaume-Uni ci-dessus.

^{***} Les produits bruts comprennent les montants versés à d'autres cabinets de KPMG qui ont contribué à l'exécution d'audits légaux.

Rémunération des associés

Les associés sont rémunérés à même les bénéfices distribuables de KPMG au Canada (ces bénéfices étant déterminés conformément aux méthodes comptables de KPMG au Canada, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration) et ils sont personnellement responsables du financement de leurs prestations de retraite et de la plupart de leurs autres avantages.

La répartition définitive des bénéfices revenant aux associés est effectuée par KPMG au Canada après l'évaluation annuelle du rendement de chacun des associés. Le Comité de direction canadien établit et supervise le processus, et approuve les attributions aux associés; le sous-comité de la rémunération des associés du conseil d'administration canadien examine le processus et son application; et le conseil d'administration canadien approuve le processus et son application. La rémunération des associés comporte deux composantes :

- une rémunération de base : une partie des bénéfices de KPMG au Canada prévus au budget est attribuée aux associés. Le montant de la rémunération de base tient compte du rôle et du rendement soutenu de chaque associé, ainsi que des attentes à son égard; et
- une composante de rémunération variable, fondée sur les profits réels, qui récompense le rendement dégagé par l'associé au cours de l'exercice et le rendement global du cabinet. Notre programme de rémunération relatif à cette composante variable de la rémunération des associés tient compte d'un certain nombre de facteurs, y compris, sans s'y limiter, la confiance du public et la qualité, les clients et les marchés, les opérations, le personnel et les connaissances. Dans le cadre de la mesure de la confiance du public et de la qualité, la qualité de l'audit est évaluée séparément.

Ententes concernant le réseau

Structure juridique

Dans beaucoup de pays, la loi exige que les entreprises réglementées (comme les cabinets d'avocats et de comptables) appartiennent à des intérêts locaux et qu'elles soient indépendantes. De ce fait, les cabinets membres de KPMG n'agissent pas, ni ne peuvent agir, comme une multinationale. En règle générale, les cabinets membres de KPMG sont détenus et gérés à l'échelle locale. Chaque cabinet membre doit s'acquitter de ses propres obligations et responsabilités. Il n'incombe pas à KPMG International ni aux autres cabinets membres de s'acquitter des obligations et responsabilités d'un cabinet membre.

Les cabinets membres peuvent être constitués de plus d'une entité juridique distincte. Le cas échéant, chaque entité juridique distincte est seulement responsable de ses propres obligations et responsabilités, à moins qu'il en ait expressément été convenu autrement.

Notre cabinet et tous les autres cabinets de KPMG sont parties aux documents d'adhésion et aux documents connexes, qui ont principalement pour effet que tous les cabinets membres de KPMG faisant partie de l'organisation mondiale KPMG adhèrent à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie, ou créent d'autres liens juridiques avec celle-ci.

KPMG International Limited agit à titre d'entité coordonnatrice à l'avantage de tous les cabinets membres de KPMG. Elle ne fournit aucun service professionnel aux clients. Les services professionnels aux clients sont exclusivement fournis par les cabinets membres.

Chaque cabinet fait partie de l'une des trois régions (Amériques, ASPAC et EMA). Chaque région est dotée d'un conseil d'administration régional qui se compose d'un président régional, d'un chef de l'exploitation régional, de représentants d'une sous-région quelconque et d'autres membres, le cas échéant. Chaque conseil d'administration régional se penche plus précisément sur les besoins des cabinets membres de la région et aide à la mise en place, dans la région, des politiques et processus de KPMG International.

KPMG est une marque déposée de KPMG International et le nom communément utilisé pour désigner les cabinets membres de KPMG. Les droits des cabinets membres relatifs à l'utilisation du nom et des marques de KPMG sont énoncés dans les ententes conclues avec KPMG International.

KPMG International et les cabinets membres de KPMG ne sont pas une société de personnes mondiale, un cabinet unique, une société par actions multinationale ni une coentreprise, et ils n'entretiennent entre eux aucune relation de mandataire, de mandant ou de partenariat. Aucun cabinet membre ne peut obliger KPMG International, ni l'une de ses entités liées, ni un autre cabinet membre envers une tierce partie.

KPMG International ou ses entités liées ne peuvent non plus obliger quelque cabinet membre que ce soit.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les ententes juridiques et de gouvernance s'appliquant à l'organisation mondiale KPMG, veuillez consulter la page <u>About Us</u> du site kpmg.com

Vous pouvez obtenir ici le nom de chaque cabinet d'audit qui est membre de l'organisation et les pays de l'UE et de l'EEE dans lesquels chaque cabinet est autorisé à titre d'auditeur légal ou possède son siège social, son administration centrale ou son établissement principal.

Chiffre d'affaires total réalisé par les cabinets d'audit de l'UE/EEE découlant de l'audit légal d'états financiers consolidés et annuels*

Les produits regroupés générés par les cabinets d'audit de KPMG des États membres de l'Union européenne (« UE ») et de l'Espace économique européen (« EEE ») et qui découlent de l'audit légal d'états financiers consolidés et annuels se sont établis à 2,6 milliards d'euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2024. Les montants des produits regroupés tirés de l'audit légal de cabinets de l'UE ou de l'EEE sont présentés sur la base du meilleur calcul pouvant actuellement être effectué et sont convertis au cours de change moyen des 12 mois terminés le 30 septembre 2024.

^{*}Les informations financières énoncées représentent les informations cumulées des cabinets distincts de KPMG des États membres de l'UE et de l'EEE qui fournissent des services professionnels aux clients. Ces informations sont cumulées ici seulement à des fins de présentation. KPMG International ne fournit aucun service aux clients ni ne génère aucun produit lié aux clients.

Responsabilités des cabinets membres de KPMG

Les cabinets membres ont convenu avec KPMG International de respecter les politiques de KPMG International, y compris les normes de qualité qui régissent leur fonctionnement et leurs modes de prestation pour être vraiment concurrentiels. Cela comprend le fait d'avoir une structure qui garantit la continuité et la stabilité, d'être en mesure d'adopter les stratégies internationales, de partager les ressources (entrantes et sortantes), de servir les multinationales clientes, de gérer le risque et de déployer les méthodologies et les outils de KPMG International.

Chaque cabinet de KPMG assume la responsabilité de sa gestion et de la qualité de son travail. Les cabinets membres adhèrent à un ensemble de valeurs communes de KPMG.

Il peut être mis fin au statut de cabinet membre de KPMG et à la participation à l'organisation mondiale KPMG d'un cabinet si, entre autres, ce cabinet n'a pas respecté les politiques, les procédures et la réglementation établies par KPMG International ou l'une de ses autres ententes convenues avec KPMG International.

Assurance-responsabilité professionnelle

Une assurance est souscrite au titre des réclamations pour négligence professionnelle. L'assurance offre une protection territoriale à l'échelle mondiale.

Structure de gouvernance

Les organes de gouvernance de KPMG International sont composés du conseil mondial, du conseil d'administration mondial (y compris ses comités), de l'équipe de direction mondiale et des comités directeurs mondiaux. De plus amples renseignements sur la structure de gouvernance de KPMG International sont présentés dans le Rapport sur la transparence de 2024 de KPMG International (en anglais).

Déclaration d'efficacité

Déclaration d'efficacité du système de gestion de la qualité de KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. au 30 septembre 2024

Conformément aux exigences de l'International Auditing and Assurance Standards Board (« IAASB »), de la Norme internationale de gestion de la qualité (« ISQM ») 1 et de la politique de KPMG International Limited, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. (le « Cabinet ») a la responsabilité de concevoir, de mettre en œuvre et d'exploiter un système de gestion de la qualité pour les audits ou les examens d'états financiers, ou pour les autres missions de certification ou de services connexes réalisées par le Cabinet. Le système de gestion de la qualité a pour objectif de fournir au Cabinet l'assurance raisonnable que :

 a. le Cabinet et son personnel s'acquittent de leurs responsabilités conformément aux normes professionnelles et aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables, et réalisent les missions conformément à ces normes et exigences; b. les rapports de mission délivrés par le Cabinet ou les associés responsables de missions sont appropriés aux circonstances.

Des programmes intégrés de surveillance de la qualité et de conformité permettent au Cabinet d'identifier les constatations et les déficiences en matière de qualité, et d'y répondre, tant pour les missions prises individuellement que pour le système de gestion de la qualité dans son ensemble.

Si des déficiences sont relevées lorsque le Cabinet effectue son évaluation annuelle du système de gestion de la qualité, le Cabinet évalue la gravité et l'ampleur des déficiences identifiées en examinant les causes profondes et en évaluant l'incidence des déficiences identifiées, individuellement et collectivement, sur le système de gestion de la qualité, en tenant compte des mesures correctives prises à la date de l'évaluation.

Selon l'évaluation annuelle du système de gestion de la qualité du Cabinet au 30 septembre 2024, le Cabinet a relevé une déficience qui a été évaluée comme ayant une incidence grave, mais non généralisée, sur son système de gestion de la qualité. La déficience était attribuable au fait que le Cabinet n'a pas identifié ou réévalué adéquatement un risque de mission plus élevé pour un nombre limité d'audits comportant des activités commerciales peu courantes ou inhabituelles. Le Cabinet et les équipes de mission n'ont pas fait preuve d'esprit critique pour examiner et évaluer ces facteurs de risque plus élevés ou les circonstances, et y répondre, ce qui a eu pour résultat que certains de ces audits n'ont pas été soumis à certains programmes renforcés de surveillance et de soutien.

Au 30 septembre 2024, exception faite des éléments relatifs à la déficience relevée ayant une incidence grave, mais non généralisée, le système de gestion de la qualité donne au Cabinet l'assurance raisonnable que les objectifs du système de gestion de la qualité sont atteints.

Toronto (Canada), le 29 novembre 2024

Benjie Thomas

Chef de la direction et associé principal KPMG au Canada

Annexe A – Entités d'intérêt public selon l'Union européenne ou le Royaume-Uni

La liste ci-dessous répertorie les clients en audit concernés du cabinet dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé au sein de l'UE ou au Royaume-Uni au 30 septembre 2024.

Union européenne :

- Banque de Nouvelle-Écosse
- Hydro-Québec

Royaume-Uni:

- Banque de Montréal
- Banque de Nouvelle-Écosse
- Gran Tierra Energy Inc.
- Taseko Mines Limited



Le présent Rapport sur la transparence 2024 contient des informations de l'IFRS® Foundation qui sont protégées par le droit d'auteur. Tous droits réservés. Elles ont été reproduites par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. avec la permission de l'IFRS Foundation. Les droits de reproduction et d'utilisation sont strictement limités.

Pour de plus amples informations sur l'IFRS Foundation et sur les droits d'utilisation de ses informations significatives, visitez le site www.ifrs.org.

Avis de non-responsabilité: Dans la mesure permise par les lois applicables, l'IASB et l'IFRS Foundation déclinent expressément toute responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit relativement aux réclamations ou dommages de quelque nature que ce soit (y compris, sans s'y limiter, la responsabilité découlant d'actes de négligence ou d'omissions), les dommages directs et indirects, les dommages-intérêts punitifs, les pénalités et les frais, pouvant découler de la présente publication ou d'une traduction de celle-ci. Les informations contenues dans la présente publication n'ont pas valeur de conseil et ne sauraient se substituer aux services d'un professionnel ayant les compétences appropriées.

IFRS® Foundation est une marque déposée de l'IFRS Foundation et est utilisée sous licence par KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L. Limited sous réserve des conditions générales énoncées dans le présent document. Veuillez communiquer avec l'IFRS Foundation pour savoir dans quels pays ses marques de commerce sont utilisées et/ou déposées.

Pour en savoir plus sur la structure de l'organisation mondiale KPMG, visitez la page About us (en anglais) sur kpmg.com.

kpmg.com/ca/Audit-FR









KPMG s.r.l./senceu, cabinet d'audit, de fiscalité et de services-conseils (kpmq.ca) et société canadienne à responsabilité limitée appartient à des Canadiens qui en assurent l'exploitation. Depuis plus de 150 ans, nos professionnels fournissent aux Canadiens tout un éventail de services-conseils, de services de comptabilité et d'audit et de services fiscaux qui inspirent la confiance, favorisent le changement et stimulent l'innovation. Guidé par des valeurs fondamentales — Intégrité, Excellence, Courage, Ensemble, Pour le mieux —, KPMG compte plus de 10 000 professionnels et employés dans plus de 40 bureaux au Canada, qui servent des clients des secteurs privé et public.

L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2025 KPMG s.r.l./sencer., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG. 28279